



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Région
Hauts-de-France**

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement 11 mars 2025

Ordre du jour

EPF Hauts-de-France

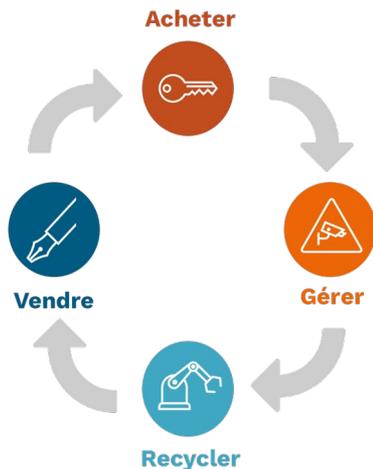
1. Discours introductifs
2. Actualités du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement
3. Aides à la pierre : bilans 2024 et programmations 2025

EPF Hauts-de-France : bilan 2020-2024 et PPI 2025-2029

Patricia DUBOIS

Responsable service Stratégie et Partenariats

L'EPF de Hauts-de-France, acteur de la sobriété foncière



L'EPF accompagne les collectivités pour la maîtrise des fonciers nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets :

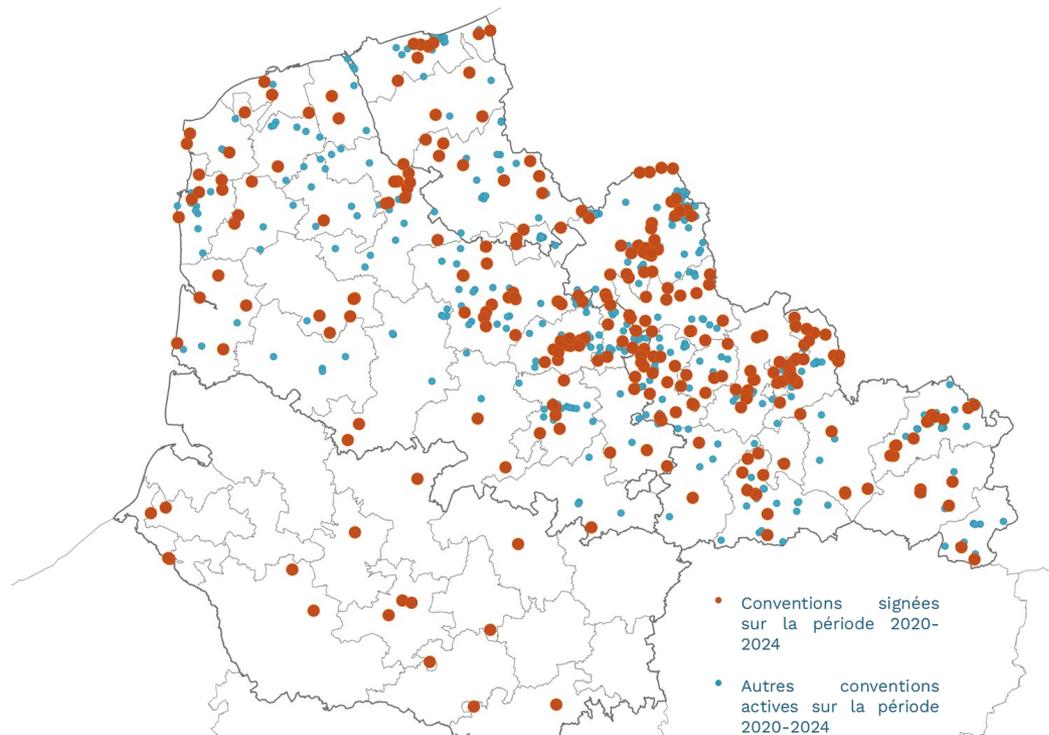
- › par le recyclage de tout type de foncier ;
- › pour tout type de projet ;
- › dans le tissu existant.



Bilan 2020-2024

252 nouvelles conventions opérationnelles signées avec les communes et / ou les EPCI, dont 80% sur les thématiques « centralités » et « logements ».

630 M€ contractualisés.



Bilan 2020-2024

Dépenses

Acquisition



225 M€

340 ha acquis

Gestion



40 M€

+ 1 400 biens

Travaux



110 M€

280 ha déconstruits

Aides apportées

230 M€



*Financement des travaux et
décote additionnelle*

Recettes

Cessions



196 M€

*500 ha remis sur le
marché*

TSE



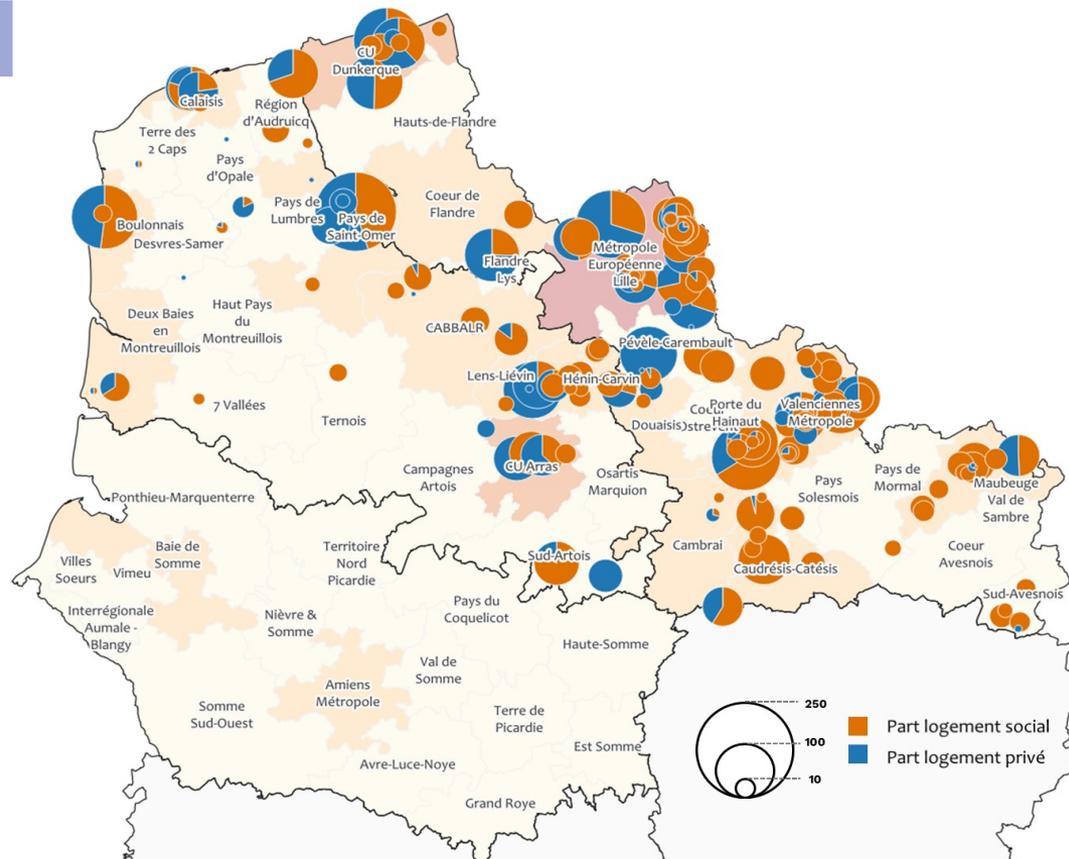
210 M€

Bilan 2020-2024

Une contribution à la production de **5 596 logements** sur les fonciers cédés par l'EPF entre 2020 et 2024,

dont **3 458 logements locatifs sociaux (62%)**.

54 % des cessions « logements » comportent une programmation **100% LLS**.



Bilan 2020-2024

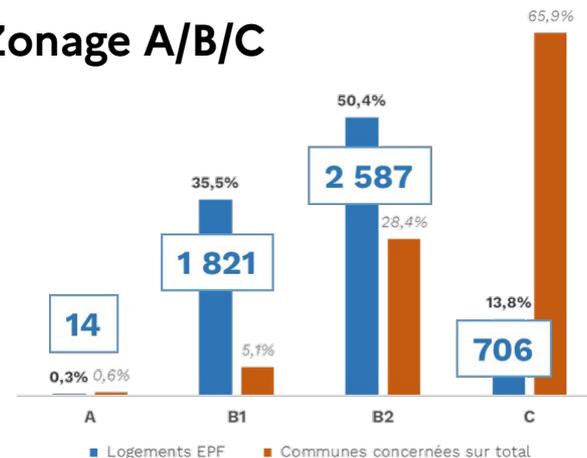
Densité

La densité moyenne est de **45** log / ha.
53 % des cessions produisent des projets de plus de 50 logements / ha (2 991 logements).
+ de 25 % des cessions produisent des projets à forte densité avec plus de 100 logements / ha (1 435 logements).

Taille de l'opération

- **de 6 %** des cessions « produisent » des opérations de plus de 100 logements.
70 % des cessions concernent des petites / moyennes opérations produisant moins de 30 logements.

Zonage A/B/C



~ **86 %** des logements prévisionnellement produits concernent des communes B1 ou B2.

Bilan 2020-2024

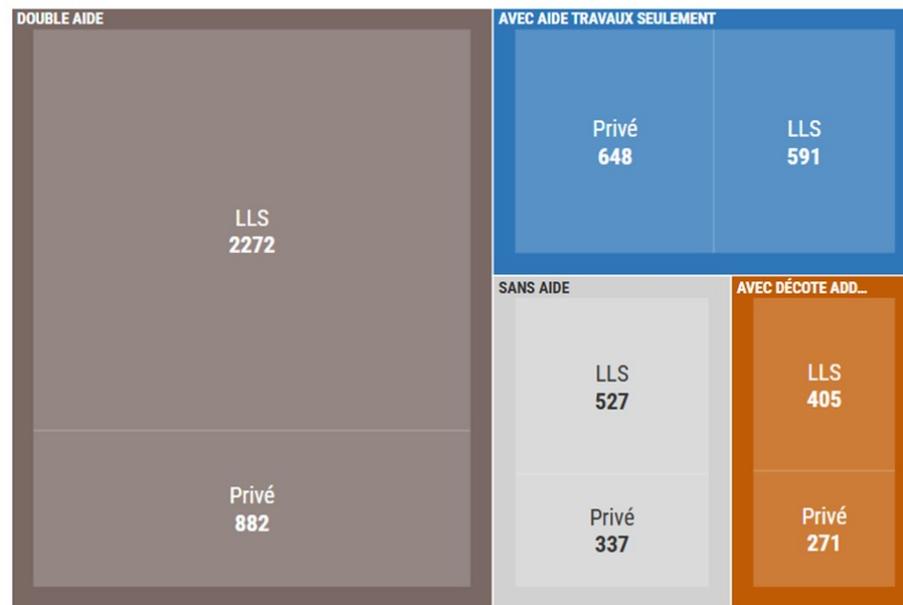
Aide financière moyenne par logement

(selon la nature des aides accordées par l'EPF)

Un niveau moyen d'aides par logement aidé de **29 653 €* :**

- > **38 990 €** pour les cessions logements bénéficiant à la fois d'une décote additionnelle et d'une aide travaux ;
- > **13 225 €** pour les cessions sans décote additionnelle (aide travaux exclusivement) ;
- > **16 964 €** pour les cessions sans aides travaux mais bénéficiant d'une décote additionnelle.

■ Double aide ■ Avec décote additionnelle seulement ■ Avec aide travaux seulement ■ Sans aide



* aide rapportée au nombre de logements aidés sachant que certaines cessions à vocation habitat n'ont pas bénéficié d'aides.

Le PPI 2025-2029

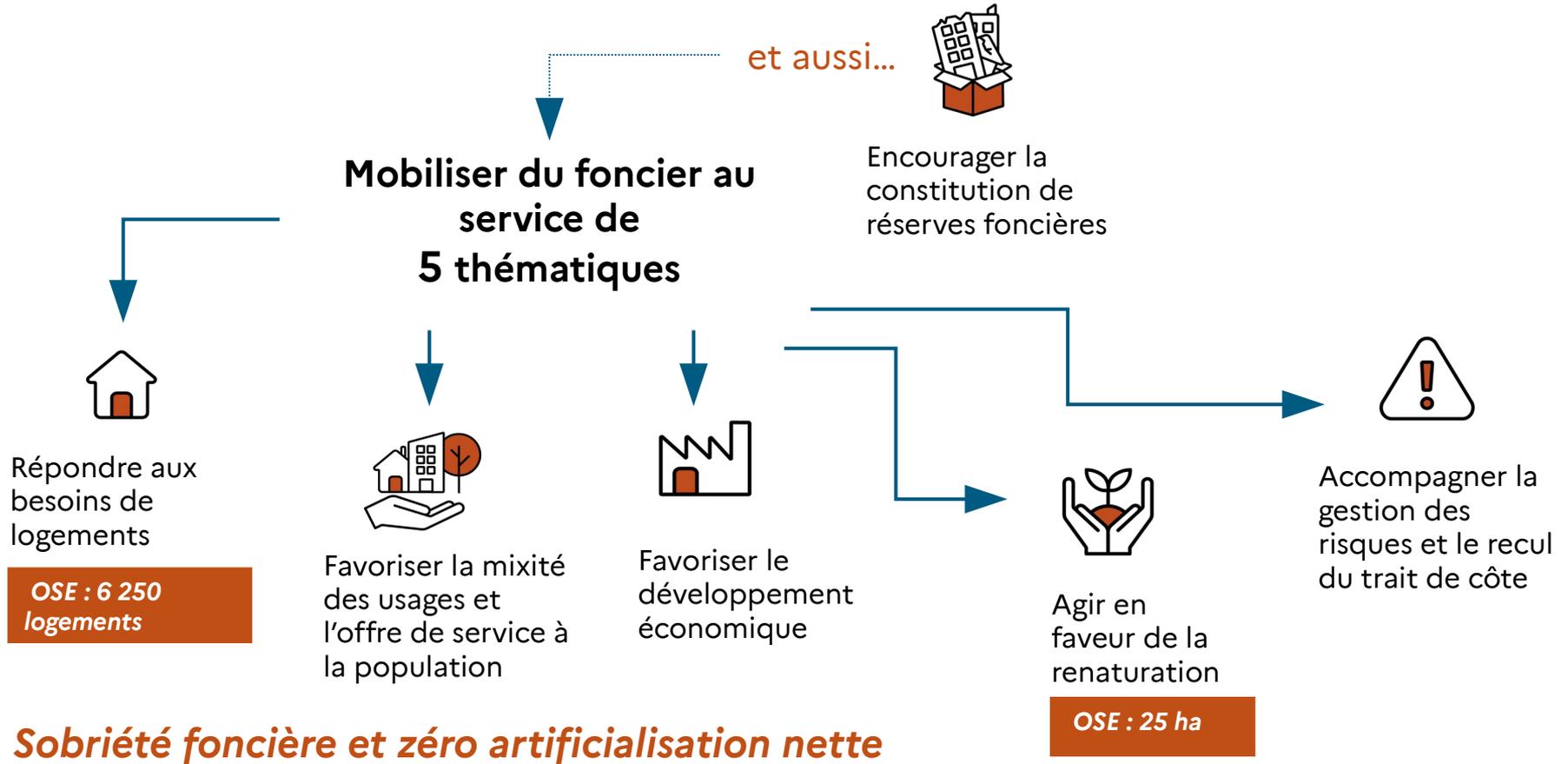


Un nouveau programme élaboré à partir :

- du retour d'expérience du PPI 2020/2024 ;
- des rencontres territoriales organisées entre novembre 2023 et mai 2024 ;
- des groupes de travail et des ateliers ;
- des orientations stratégiques de l'État (OSE) ;
- des contributions reçues.

Qui intègre les enjeux d'adaptation au changement climatique et maintient des dispositifs d'aides aux collectivités.

Ouvert aux expérimentations et à l'innovation.



Le PPI 2025-2029

Phase Amont
Réflexions et études
préalables

Contractualisation

Phase opérationnelle
Négociation – Acquisition – gestion
– Etudes et travaux

Cession

La collectivité



exprime
les besoins et enjeux
du territoire

explique
le projet

vérifie
l'adéquation
site/besoin

L'EPF

pose

les questions pour cadrer
le projet avec la collectivité

analyse

le site

définit

le périmètre, le programme,
le budget et le calendrier

veille

à l'adéquation du projet
avec les enjeux locaux et
avec la stratégie du territoire



RÉDACTION
ET SIGNATURE
DE LA CONVENTION

La collectivité

finalise le projet

accompagne
les relogements /
relocalisations

**informe
et concerte**
la population /
les riverains

recherche
des financements



L'EPF

achète



sécurise

le site et en assure la gestion

**déconstruit ou
procède au curage
dépollue
renature**



La collectivité

acquiert ou désigne
un repreneur

Délibération

met en œuvre
le projet

L'EPF

cède le foncier
à la collectivité ou
au repreneur désigné

Le PPI 2025-2029

Un accompagnement financier renforcé



Ingénierie **gratuite**



Cofinancement d'études de **définition de projets à 80%**



Financement des études et travaux de **déconstruction**
ou de **curage** et de **traitement de la pollution à 80%**



Mécanisme **d'aide à la préparation de la réhabilitation**
pour les opérations de logements et les opérations
mixtes/services à la population



Financement des travaux de **renaturation à 100%**



Mécanisme de **décote additionnelle (plafonnée)**
pour la production de logements



Dispositif expérimental d'aide en faveur de la
gestion des risques et du recul du trait de côte

Le PPI 2025-2029

**Maintien d'un dispositif
d'aide à la production
de logements**

**Opération immobilière OU opération
d'aménagement**

Vocation logement exclusive OU majoritaire

Tous types de logements

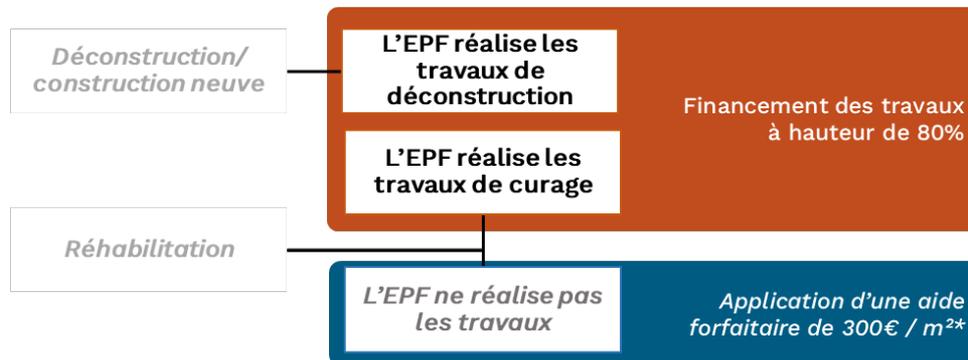
Après analyse du projet

*(qualité du projet, insertion urbaine, adéquation avec les
besoins du territoire et cohérence avec les documents de
planification, complexité de l'opération, ...)*

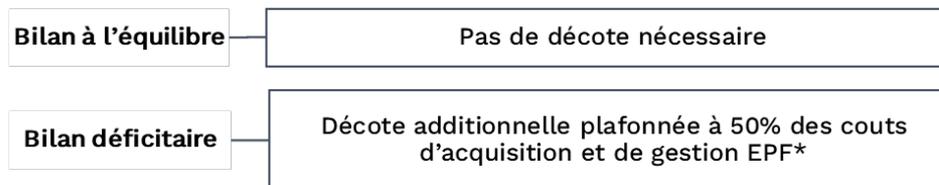
Le PPI 2025-2029

Modalités d'application des aides financières

› Aide aux travaux



› Décote additionnelle possible



* Dans ce cas, l'aide globale apportée par l'EPF ne peut être supérieure à 80% du coût de revient de son intervention

Le PPI 2025-2029

Dispositif exceptionnel « relance de l'offre de logements »

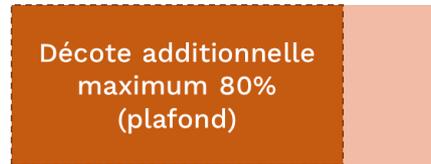
Objectif

→ Soutenir davantage les opérations produisant du logement en nombre et à court terme

Coûts d'acquisition / gestion



Plafond de la décote additionnelle réhaussé



Opérations produisant \geq 30 logements



Contractualisation avant fin 2025



Cession dans les 5 ans

Le PPI 2025-2029

Notre marque de fabrique

Être à l'écoute



Se soucier de la
réutilisation de l'existant



Favoriser la
biodiversité



Systématiser le recours
à l'économie circulaire



Une capacité à faire

435 M€
dépenses opérationnelles

200 M€
aides prévisionnelles

100^{aine}
collaborateurs



1 – Propos introductifs

Bertrand GAUME
Préfet des Hauts-de-France

1 – Propos introductifs

Arnaud DECAGNY

Vice-président du Conseil régional

en charge de la politique de la ville, du logement,
de la rénovation urbaine et de l'apprentissage

1 – Alliance pour le logement

ALLIANCE POUR LE LOGEMENT EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Ensemble, créons une Alliance pour répondre à la crise dans notre région !



1 – Alliance pour le logement en région Hauts-de-France

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE



Jean-Michel SÈDE

Président de la Fédération Française des Promoteurs Immobiliers Hauts-de-France



Benoît LOISON

Président de la Fédération Française du Bâtiment Hauts-de-France



Jean-Pierre CHOËL

Président de l'Union Régionale pour l'Habitat Hauts-de-France

1 – Alliance pour le logement en région Hauts-de-France

6 axes de travail & 35 propositions concrètes pour accélérer la production de logements en Hauts-de-France

- Mobiliser toutes les **opportunités foncières** pour produire du logement.
- Rechercher tous les leviers locaux de **simplification** de l'acte de construire.
- **Quantifier et qualifier** les besoins en main d'œuvre au regard des perspectives d'activités.
- **Qualifier les besoins** en logement sur **les territoires et en lien avec les grands projets**.
- Améliorer la connaissance et le fonctionnement des **dispositifs d'aides** aux ménages et aux opérations.
- **Construire une vision partagée de l'écosystème** régional et de ses interactions (« toile de l'habitat »).

2 – Actualités du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement

Bruno DROLEZ

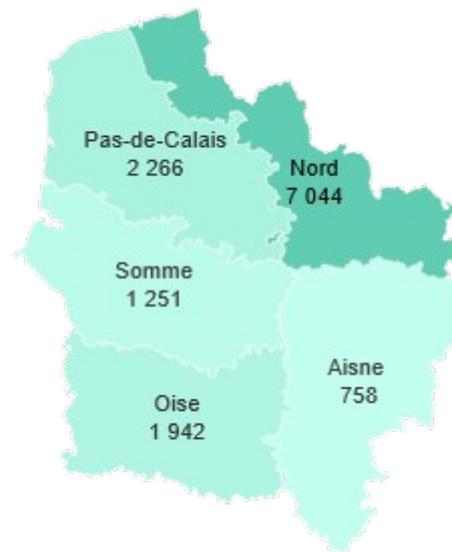
Directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

2 – Actualités du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement

1. Le parc d'hébergement : bilan 2024

- 100 % des crédits consommés : 165 M €.
- 13 265 places ont été ouvertes et financées en moyenne sur l'année 2024 dans la région.
- Un parc en croissance depuis 2019 (11 912 places en 2022).
- Une moyenne régionale d'environ 23 places pour 10 000 habitants avec des disparités départementales.

Nombre de places par département en moyenne annuelle en 2024

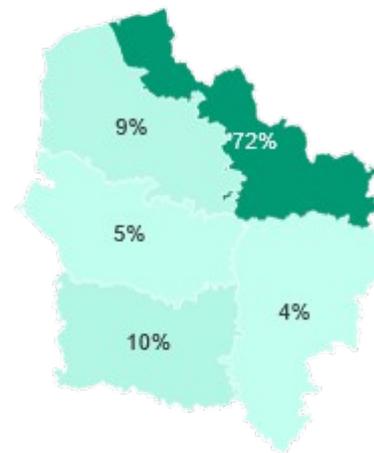


2 – Actualités du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement

1. Le parc d'hébergement : sollicitations

- En moyenne, 2 501 demandeurs uniques ont sollicité un hébergement auprès des 115 de la région chaque semaine de janvier 2025.
- Des taux de non-réponse variables selon les départements.

Part de de demandeurs n'ayant pas obtenu de réponse dans la semaine en janvier 2025



2 – Actualités du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement

1. Le parc d'hébergement : orientations 2025

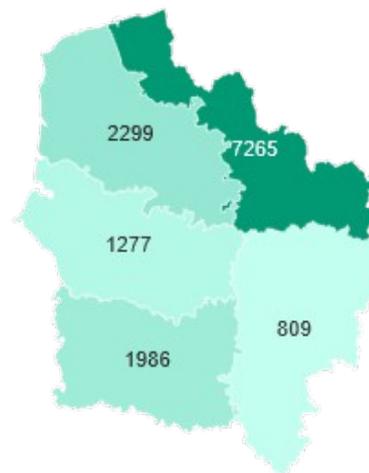
Une cible régionale 2025 en hausse : 13 660 places soit 400 places de plus, alors que la cible nationale est, elle, stable (203 000 places).

Une mobilisation de l'État avec des plans départementaux d'ouverture des places à concurrence de la cible 2025 en cours d'élaboration.

Un démarrage en 2025 qui s'inscrit dans la remontée du nombre de places.

Nombre de places par département en moyenne annuelle en 2024

13 635 places ouvertes au 31 janvier 2025



2 – Actualités du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement

2. Le plan logement d'abord 2 (partie DREETS)

Un premier plan 2018 – 2022 pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, dit plan Logement d'abord.

Un deuxième plan logement d'abord (2023 – 2027) avec 3 objectifs pour les DREETS / DDETS et les partenaires :

- accroître le parc locatif privé à vocation sociale en créant des nouvelles places d'intermédiation locative dans le parc privé (objectif de 30 000 au plan national) ;
- accélérer l'ouverture de nouvelles places dans les pensions de famille avec un objectif de 10 000 nouvelles places au plan national ;
- relancer la production de résidences sociales avec un objectif de 25 000 nouveaux logements agréés en résidences sociales (et avec une revalorisation de l'aide à la gestion locative sociale (AGLS) pour mieux accompagner les personnes logées tout en simplifiant les modalités d'octroi de l'aide.

2 – Actualités du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement

2. Le plan logement d'abord 2 : les pensions de famille

Un taux régional d'équipement supérieur au niveau national.

Un objectif à fin 2027 de 910 places nouvelles de PF.

Un parc de 2 735 places fin 2024 dont 85 places nouvelles créées en 2024 et 224 depuis le début du plan.

Un objectif maintenu de développement qui nécessite le soutien des collectivités territoriales.

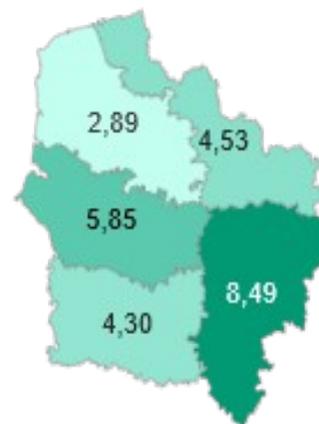
Un dispositif éligible aux prêts locatifs aidés d'intégration super bonifiés.

Taux d'équipement pour 10 000 habitants

Taux d'équipement pour 10 000 habitants par département



2,89 8,49



2 – Actualités du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement

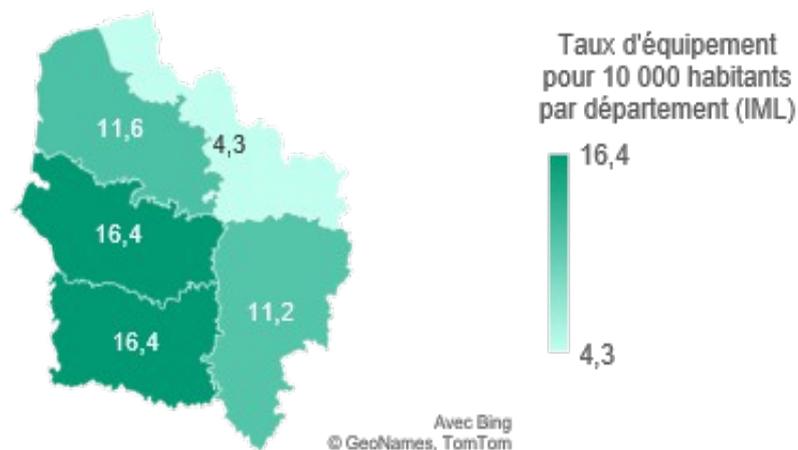
2. Le plan logement d'abord 2 : l'intermédiation locative

Un taux régional d'équipement relativement proche du niveau national avec des disparités départementales.

Un objectif à fin 2027 de 4 000 places nouvelles d'IML.

Un parc de 5 867 places fin 2024 dont 493 places nouvelles créées en 2024 et 1 163 depuis le début du plan.

Taux d'équipement pour 10 000 habitants



2 – Actualités du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement

2. Le plan logement d'abord 2 : les résidences sociales

Un parc de 7 722 places fin 2024.

Un travail collectif à poursuivre pour accroître le taux d'équipement régional.

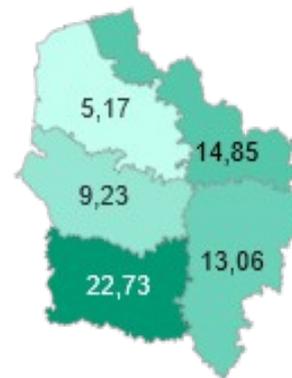
Un dispositif éligible aux prêts locatifs aidés d'intégration super bonifiés.

Taux d'équipement pour 10 000 habitants

Taux d'équipement pour 10 000 habitants par département



5,17 22



2 – Actualités du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement

3. Les SIAO

Les SIAO sont le pivot de la gestion, de l'orientation et de l'analyse de l'offre départementale d'hébergement et de logement accompagné. Les SIAO ont la charge d'assurer une coordination avec les autres secteurs (santé, emploi, protection de l'enfance...).

Un comité stratégique départemental associant les différentes organisations en charge de ces champs doit y contribuer : en 2025, engagement de toutes les DDETS à le réunir, pour une feuille de route partagée.

28 ETP supplémentaires attribués à la région en 2024 pour mettre en œuvre les nouvelles missions.

Des contrats pluriannuels d'objectifs signés entre l'État et le SIAO ainsi que des conventions tripartites signées entre l'État, le SIAO et chaque structure vers laquelle le SIAO oriente, doivent être conclus en 2025 (modèles transmis début 2025).

3 – Aides à la pierre : bilans 2024 et programmations 2025

3.1 – Parc privé : aides de l'Anah

3.2 – Région : parc social et privé

3.3 – Parc public : FNAP et ERBM

3.4 – ANRU : bilan 2024 et objectifs 2025

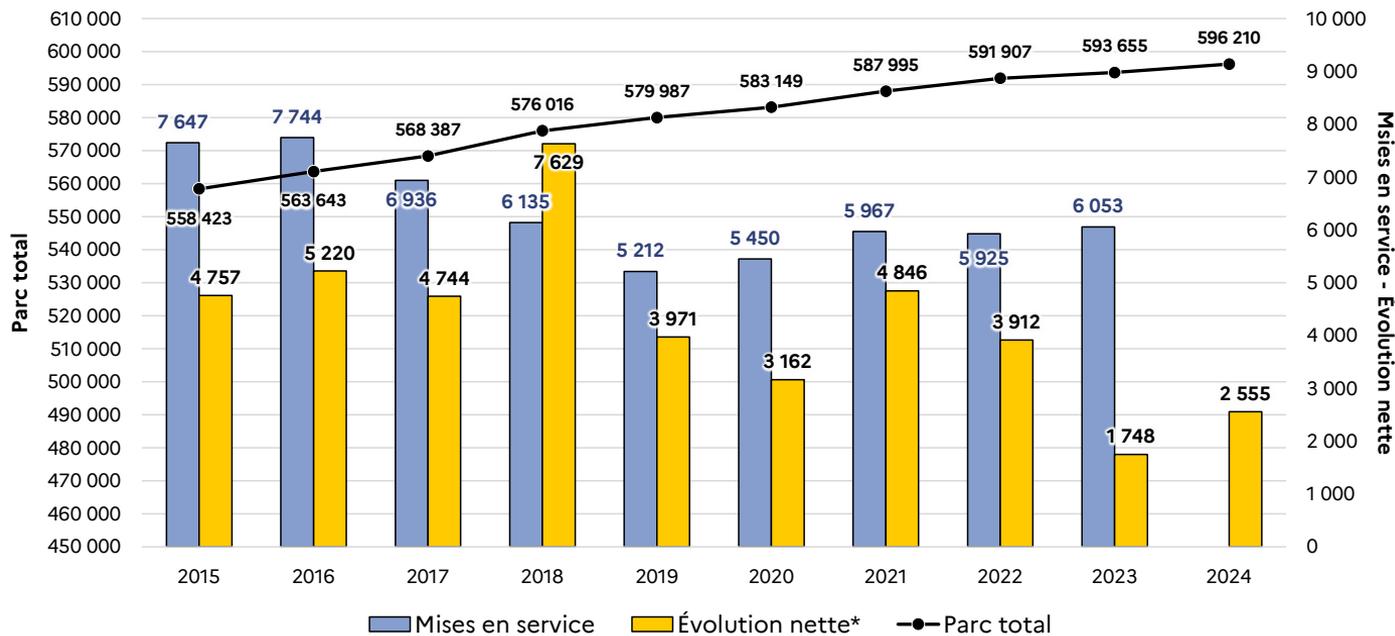
3.5 – Action Logement : bilan 2024 et perspectives 2025

3 – Propos introductifs

Julien LABIT

Directeur de la DREAL Hauts-de-France

3 – Aides à la pierre : introduction



* Évolution nette = parc total N – parc total N-1

Source : RPLS

Évolution du parc social

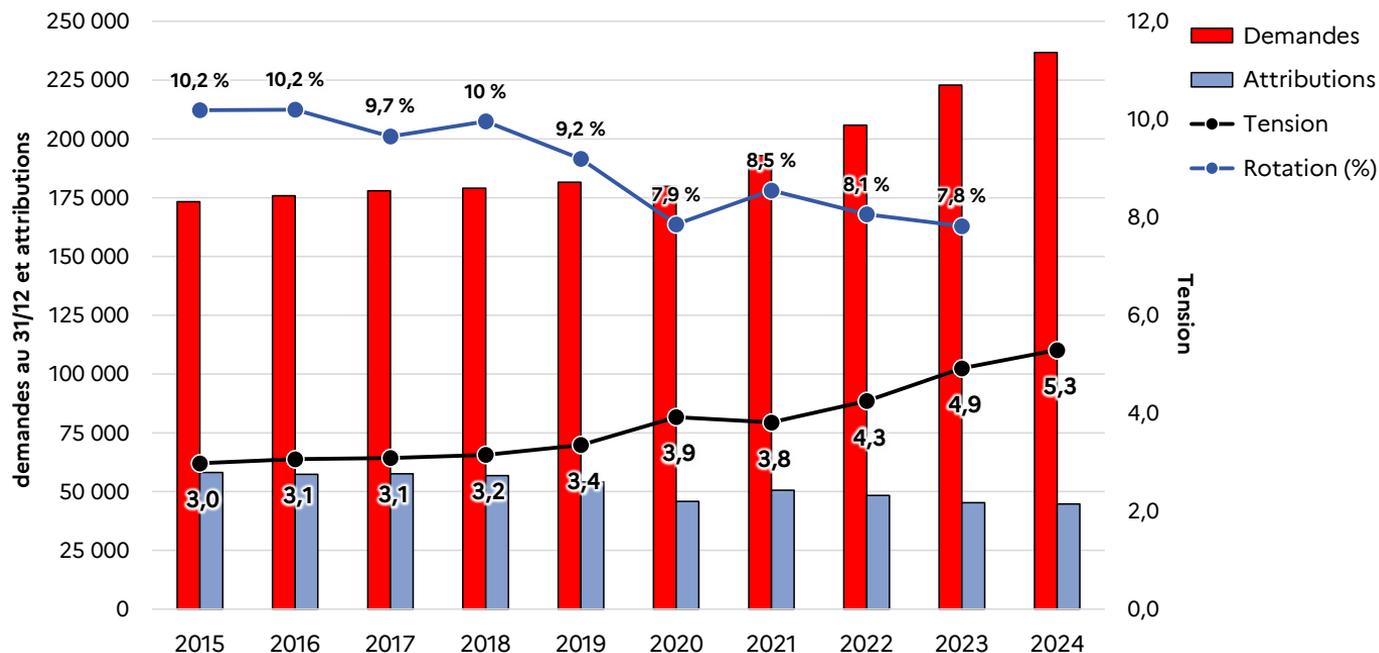
+ 4 250 log./ an depuis 2015
+ 0,73 % / an

Ralentissement depuis 2018

8 300 log. agréés / an
(PLAI – PLUS – PLS, hors ANRU)

6 000 mises en service / an
en moyenne depuis 2018
(ANRU inclus)

3 – Aides à la pierre : introduction



Source : Packs SNE et RPLS

Évolution de la demande de logement social

Depuis 2019 :

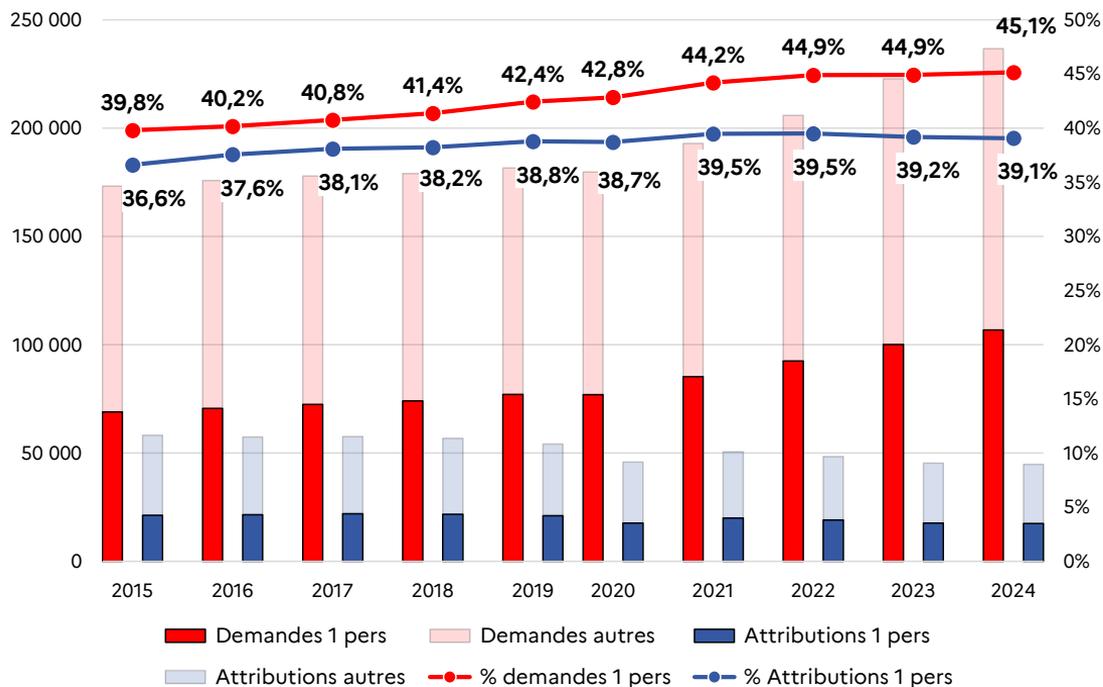
Hausse de la demande :
+ 55 000 demandes soit + 30%

Baisse des attributions :
- 9 400 attrib. soit - 17 %

Baisse du taux de rotation
(hors mises en service) :
- 2,1 pts, - 8 850 attrib.

➡ Tension en hausse rapide

3 – Aides à la pierre : introduction



Évolution de la part de demandes de personnes seules

Hausse régulière depuis 2015 :

- + 35 % du nombre de demandes
- + 5,4 pts de leur part dans la demande totale

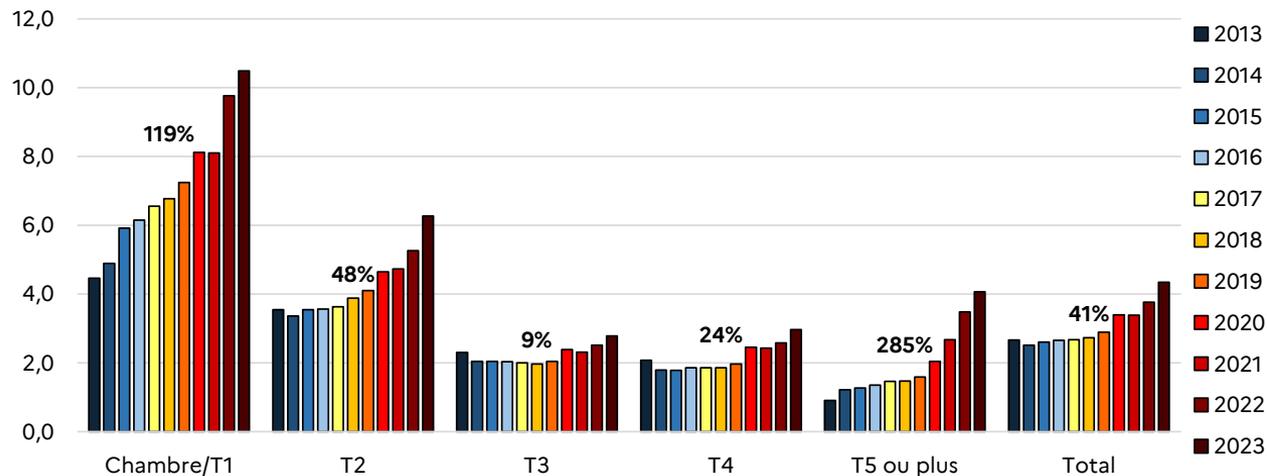
Attributions depuis 2015 :

- 22 % du nombre d'attributions à des personnes seules
- + 2,5 pts de leur part dans le total des attributions

➡ Tension en hausse plus rapide que la tension totale

3 – Évolution de la tension locative sociale

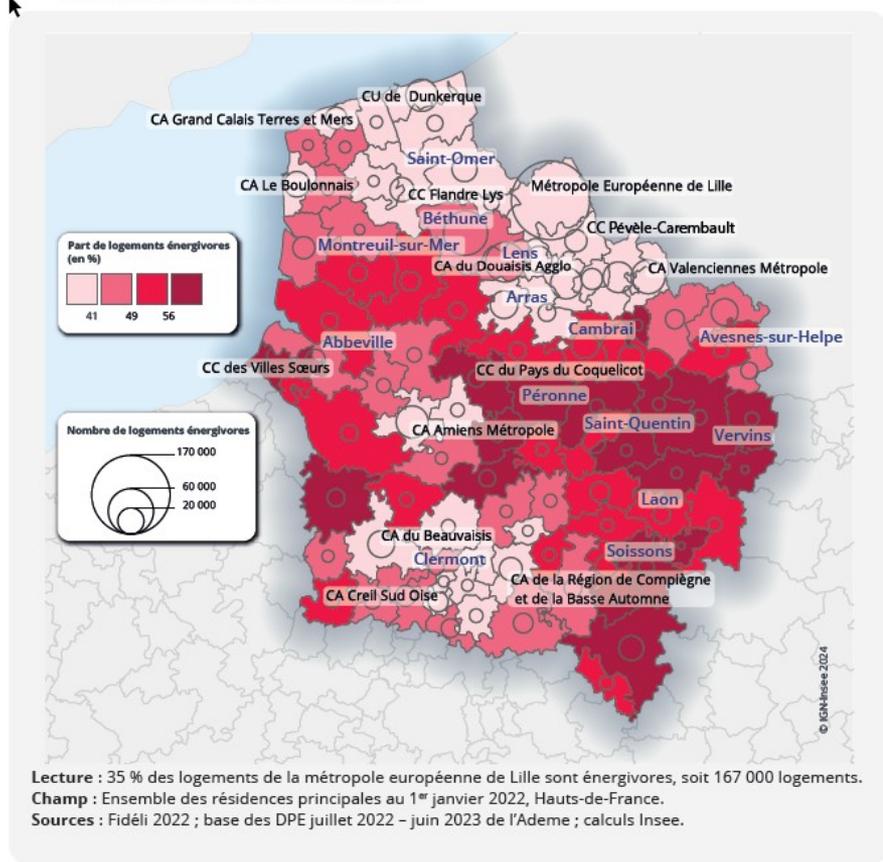
Évolution de la tension locative sociale depuis 2013, hors mutation, par typologie



- Hausse de la demande
- Déséquilibre typologie de la demande / logements proposés à la location
- Baisse du taux de rotation
- Baisse du nombre de logements mis en service depuis 2015

➔ **Tension HLM en hausse**
T1 : plus que doublée en 10 ans

► 4. Part et nombre de logements énergivores dans les EPCI des Hauts-de-France en 2022



3 – Aides à la pierre : introduction

Des besoins de rénovation énergétique d'ampleur dans le parc privé :

Sur 1,45 million de logements occupés par leurs propriétaires, 627 000 sont énergivores (E, F, G) soit 43 %.

Dans 19 EPCI sur 92, en secteur rural principalement, la part des habitations étiquetées E, F ou G dépasse 56 %.

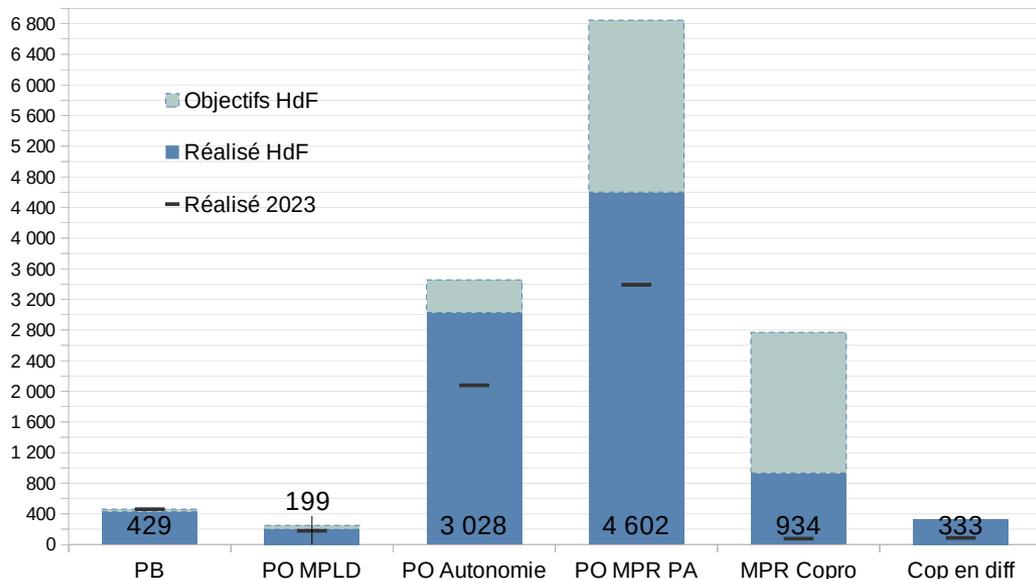
3.1 – Parc privé : les aides de l'Anah

Lucie LAVOGIEZ

Adjointe au responsable du pôle habitat construction
(DREAL)

3.1 – Anah : bilan 2024 aides locales

Des aides pour l'intervention sur le parc privé distribuées à la hauteur des objectifs ambitieux :
9 374 logements rénovés toutes priorités confondues, 364 M€ de travaux générés



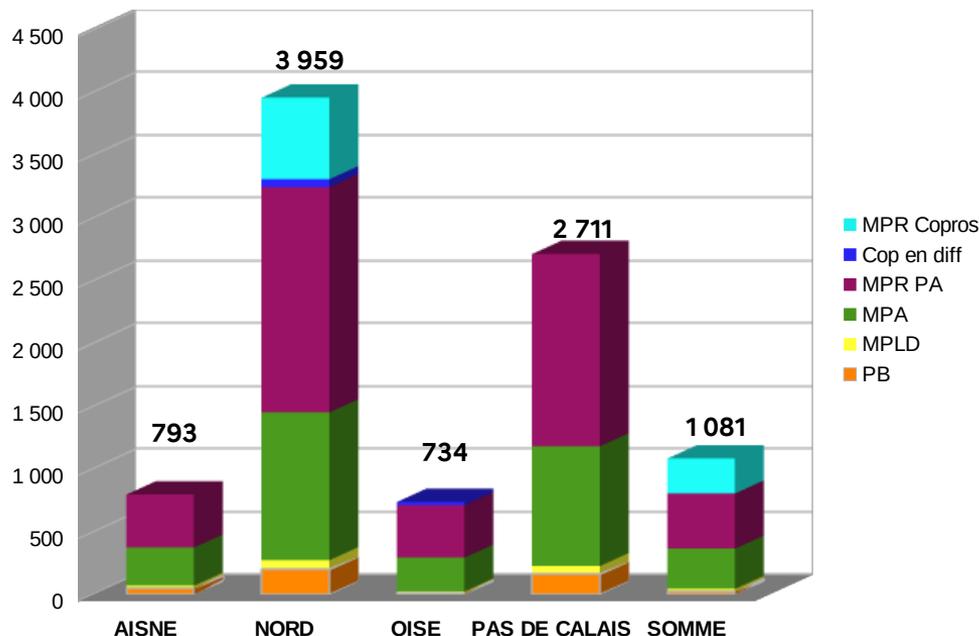
Parc Privé - objectifs 2024 par priorité et réalisé

- **+ 43 %** de logements aidés par rapport à 2023.
- Sur toutes les thématiques, les évolutions régionales sont plus fortes que les moyennes nationales.
- Une dynamique particulièrement forte en Hauts-de-France sur l'autonomie (MPA) : **+ 46%**.
- Les dossiers de rénovation énergétique pour les propriétaires occupants progressent de **36 %**, et le gain moyen conventionnel obtenu atteint **65,2 % (+ 11,7 pts)**.
- Reprise d'une dynamique sur le traitement des copropriétés.

(*)429 logements PB subventionnés en 2024

3.1 – Anah : bilan 2024 aides locales

Répartition du nombre de logements aidés en 2024

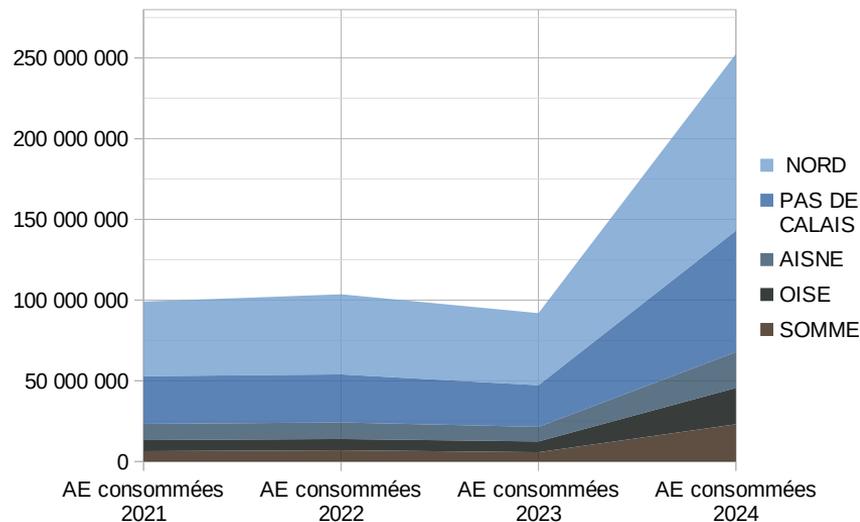


Le Nord représente 45 % des logements aidés en 2024.

La répartition des dossiers par thématique reste assez similaire dans les 5 départements.

Des dossiers de copropriétés saines dans le Nord et dans la Somme.

3.1 – Anah : bilan 2024 aides locales



252 millions d'€ engagés

soit 2,7 fois plus qu'en 2023

Subvention moyenne de 26 809 € au logement (13 810 € en 2023) du fait de la revalorisation importante des taux d'aide et des plafonds de dépenses subventionnables.

3.1 – Anah : programmation 2025

Contexte :

- Stabilité des dispositifs après une année d'appropriation de leurs évolutions.
- Le déploiement du SPRH via les pactes territoriaux.

Objectifs et dotation 2025 :

- Des objectifs plus proches du réalisé 2024 avec près de 9 800 logements à aider (hors copros en difficulté).
- Un montant moyen de subvention fortement revalorisé pour MPR PA.
- **Une dotation régionale en hausse de 6 % avec 291 M€.**

	Objectifs 2024	Dotation initiale 2024	Objectifs 2025	Dotation initiale 2025
PB	152	3 171 784 €	461	11 486 737 €
<i>Prime sortie de vacance</i>			111	555 000 €
MPLD	250	11 400 000 €	272	14 299 040 €
MPA	3455	20 039 000 €	3005	17 429 000 €
MPR PA	6846	182 808 738 €	4530	190 260 000 €
Copros en difficulté	-	4 177 867 €	-	17 892 950 €
MPR Copro Fragiles	2769	20 999 404 €	1523	16 753 000 €
MPR Copro Autres				
Ingénierie		24 915 470 €		7 812 720 €
Ingénierie MAR				10 049 061 €
Pactes territoriaux				4 466 693 €
Total		267 512 263 €		291 004 201 €

3.1 – Anah : programmation 2025 - Principes

- 1) Constitution d'une réserve régionale obligatoire, proposée en 2 volets pour les Hauts-de-France :
 - une sous-enveloppe regroupant :
 - les copropriétés (en difficulté + MPR Copropriétés) ;
 - + dotations spécifiques d'ingénierie (MAR + pactes territoriaux) ;
 - + dotation Primes sortie de vacance ;
 - une sous-enveloppe à hauteur de 10 % de la dotation sur chaque objectif thématique (PB, PO MPR PA, MPA, MPLD) pour apporter une souplesse de gestion.

- 2) La répartition de la dotation restante est proposée sur une base de pondération à 50 % du réalisé 2024 et 50 % des perspectives remontées pour 2025.

Elle sera mobilisée en fonction de l'avancement observé.

Suivi mensuel des consommations et point d'étape mi-juin pour évaluer les nécessités de déblocage.

3.1 – Anah : programmation 2025

2025	PB	MPLD	MPR PA	MPA	Dotation travaux (M€)	Ingénierie (M€)	Dotation totale (M€)
Aisne	49	24	457	307	23,457	0,466	23,923
Nord	168	87	1547	1019	79,643	3,873	83,516
Oise	14	12	315	253	15,677	0,926	16,603
Pas-de-Calais	153	96	1272	821	67,044	1,252	68,296
Somme	31	26	486	305	24,320	1,294	25,614
<i>Réserve régionale 10 %</i>	46	27	453	300	23,331		23,331
Objectifs régionaux	461	272	4530	3005			

Réserve régionale...		
<i>...MPR Copros (Saines et Autres)</i>	16,753	16,753
<i>...Copropropriétés dégradées</i>	17,893	17,893
<i>...MAR</i>		10,049
<i>...Pactes territoriaux</i>		4,467
<i>...Primes sortie de vacance</i>		0,555
Total Région	268,118	22,882

Débat et décision du CRHH

3.2 – Région : parc social et privé

Cécile STREIFF

Responsable du service logement et habitat
au Conseil régional

3.2 – L'engagement pour le renouveau du Bassin Minier (ERBM)

Financement de la rénovation énergétique des logements sociaux de 35 cités minières prioritaires avec une enveloppe régionale de 30 M€ sur 10 ans (2018 / 2028).

Bénéficiaires : SIA et Maisons & Cités.

Critères régionaux techniques et financiers :

- en base, atteinte de la performance énergétique de 130 kwh/m².an : 3 000 € ;
- bonification si atteinte du BBC (Bâtiment Basse Consommation), 104 kwh/m².an : 3 000 € ;
- bonification si restructuration lourde avec changement de typologie : 4 000 € ;
- bonification si utilisation d'éco-matériaux : 2 000 €.

3.2 – Éléments de bilan de l'ERBM fin 2024

1^{re} période 2018 / 2021 :

- 14 cités minières représentant 1 830 logements répartis sur 5 EPCI (CCCO, CALL, CAHC, CAPH, CAVM) ;
- 12 726 000 € de subventions attribuées.

2^e période 2022 / 2024 :

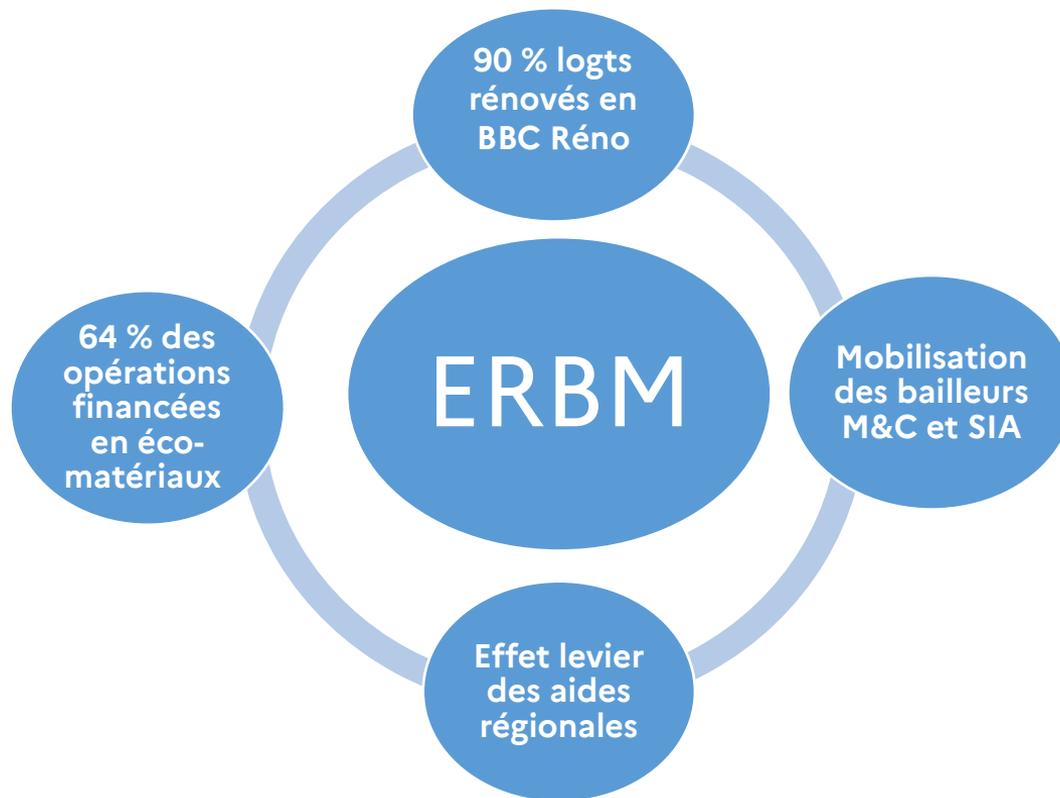
- 20 cités minières représentant 2 468 logements répartis sur 6 EPCI (CCCO, CALL, CAHC, CAD, CAPH et CAVM) dont 7 cités en tranche complémentaire ;
- 17 093 000 € de subventions attribuées.

Bilan global :

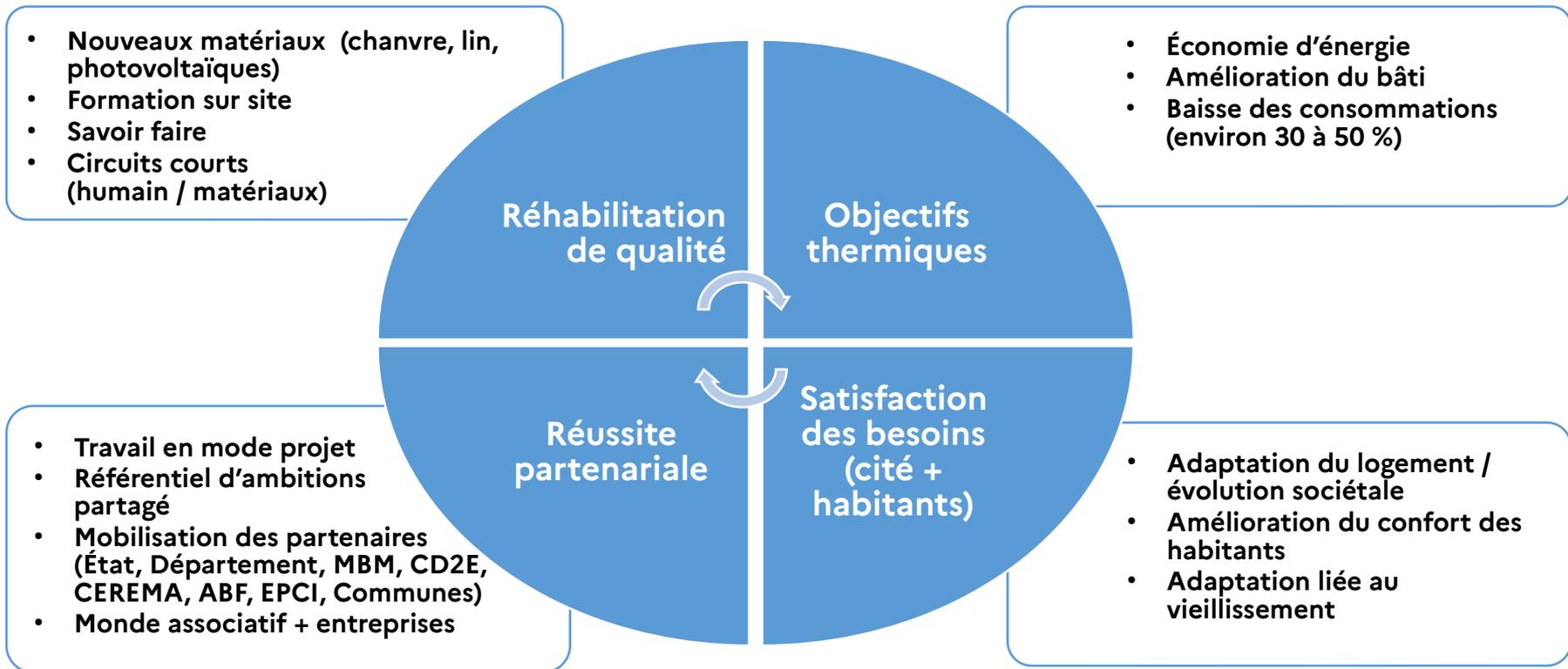
- 29 819 000 € attribués dont 20 087 600 € versés (67 %) ;
- 27 cités minières ;
- 4 298 logements réhabilités.

Enveloppe régionale entièrement consommée.

3.2 – Réussite du dispositif Logement ERBM



3.2 – Réussite du dispositif Logement ERBM



3.2 – Programme régional FEDER 2021 - 2027

Appel à projets 2023 « Rénovation énergétique du parc de logements locatifs sociaux »

→ Rappel des 4 objectifs :

- ❑ massification (logements énergivores et intermédiaires) ;
- ❑ réduction de l'empreinte carbone et environnementale de ces logements ;
- ❑ intégration d'énergies de récupération et renouvelables auto-consommées au bénéfice des locataires des logements ;
- ❑ amélioration de la qualité de vie des locataires des logements et maîtrise des dépenses locatives.

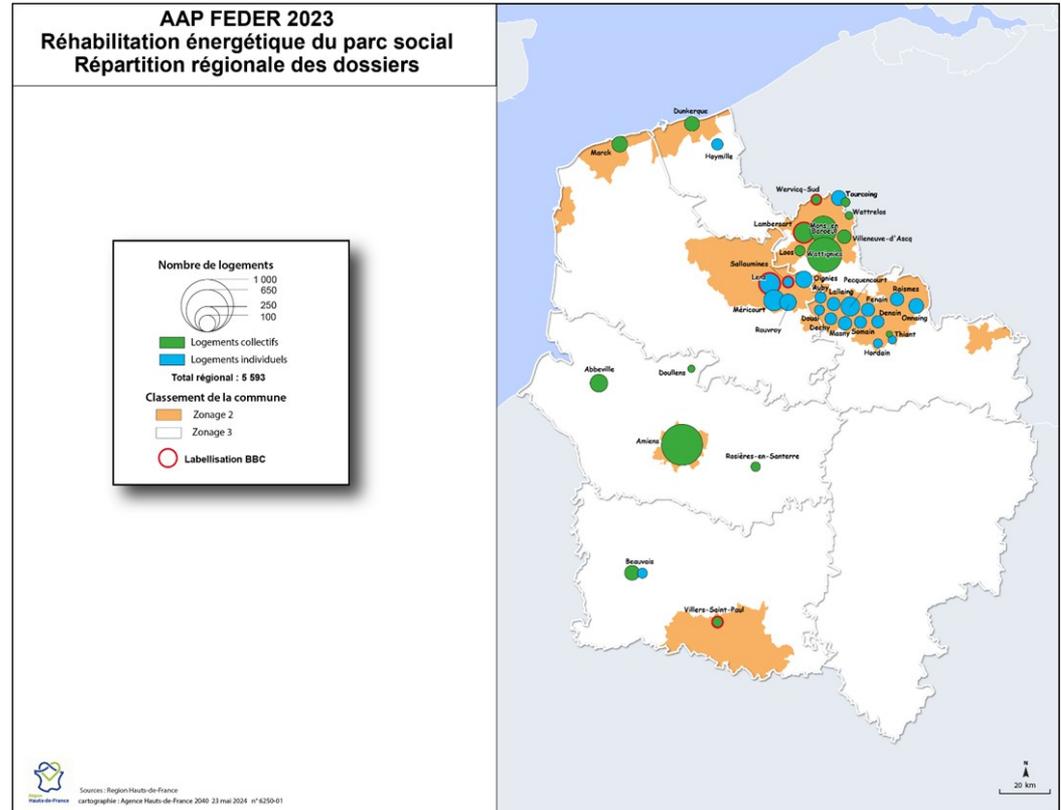
3.2 – Programme régional FEDER 2021 - 2027

Appel à projets 2023 « Rénovation énergétique du parc de logements locatifs sociaux »

- **14 bailleurs** ont répondu à l'AAP 2023.
- **46 opérations** programmées :
 - représentant **5 593 logements** dont 3 322 en collectifs et 2 271 en individuels.
- ➔ Coût total éligible d'environ 143 M€ HT de travaux d'efficacité énergétique subventionnables.
- Montant global prévisionnel de subvention d'environ **24 M€**.
 - soit 80 % de l'enveloppe financière dédiée à ce 1^{er} AAP.

3.2 – Programme régional FEDER 2021 - 2027

Appel à projets 2023
« Rénovation énergétique
du parc de logements
locatifs sociaux »



3.2 – Programme régional FEDER 2021 / 2027

Appel à projets 2025 « Rénovation énergétique du parc de logements locatifs sociaux »

- Publication du 2^e AAP prévue de **mai à fin septembre 2025**.
- Enveloppe prévisionnelle allouée de **26 millions d'euros**.
- Projets démarrés à compter du **1^{er} janvier 2021** et achevés au plus tard le **31 décembre 2027**.

3.2 – Programme régional FEDER 2021 - 2027

Appel à projets 2025 « Rénovation énergétique du parc de logements locatifs sociaux »

Conditions d'éligibilité matérielle identiques à l'AAP 2023 :

- opérations comportant **au moins 30 logements locatifs sociaux conventionnés APL** ;
- **atteignant après travaux au minimum l'étiquette C** du DPE ou audit réglementaire méthode 3CL 2021.

3.2 – Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (SAT) 2022 / 2024

- ➔ Délibération cadre adoptée en SP du 17 novembre 2022.
- ➔ Soutien aux opérations d'investissement correspondants à deux ambitions :
 - ❑ la performance énergétique des logements ;
 - ❑ l'inclusion sociale et urbaine relevant des enjeux observés sur le territoire, à savoir :
 - l'inclusion sociale et urbaine ;
 - le remodelage de la ville et de son image, le soutien de l'installation des professionnels de santé.

3.2 – Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (SAT) 2022 / 2024

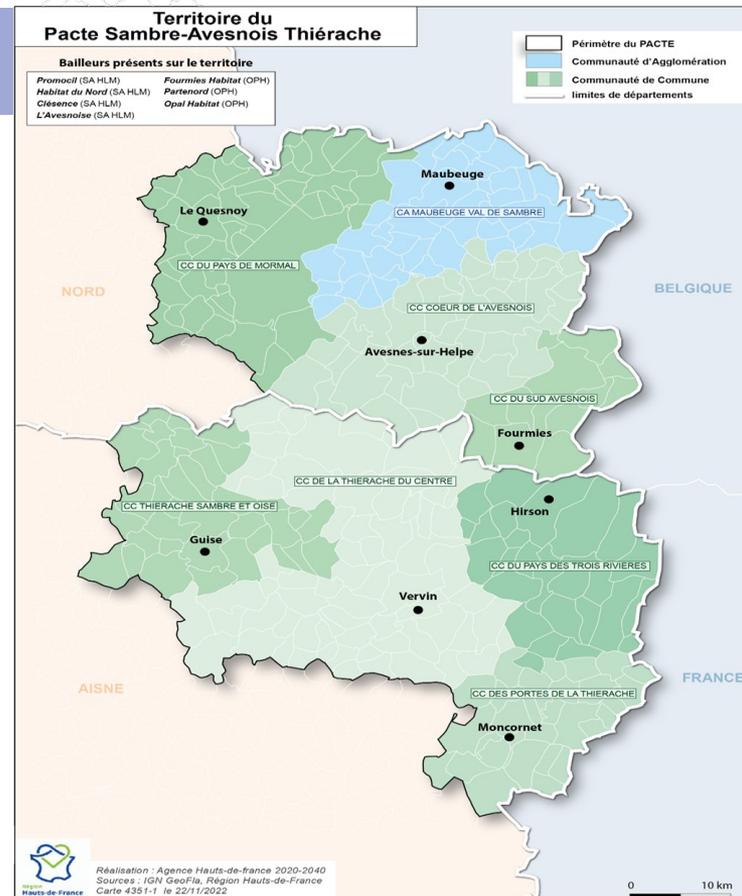
→ Bénéficiaires:

Promocil – Habitat du Nord – Clésence –
L'Avesnoise – Fourmies Habitat – Partenord – Opal
Habitat.

→ Périmètre d'intervention :

Nord Arrondissement d'Avesnes : CA de Maubeuge
Val de Sambre – CC de Cœur de l'Avesnois –
CC Sud Avesnois – CC Pays de Mormal.

Aisne Arrondissement de Vervins : CC des Portes
de la Thiérache – CC de la Thiérache du Centre –
CC des Trois Rivières – CC de la Thiérache Sambre
et Oise.



3.2 – Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (SAT) 2022 / 2024

→ Deux conditions d'éligibilité :

1) Performance énergétique de qualité :

Pour l'ancien :

BBC RENO minimum (104kWh/m²/an) ;

sauf contraintes architecturales et patrimoniales Étiquette C 150kWh/m².

Pour le neuf :

Application RE2020 (réglementation en cours au dépôt du PC).

3.2 – Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (SAT) 2022 / 2024

2) Inclusion sociale :

- Mixité structurelle : béguinage, mixité intergénérationnelle, tiers-lieux...
- Évolutivité / adaptabilité du logement : modularité / adaptabilité, adapté aux jeunes et âgés...
- Opération innovante à caractère social et urbain : intégrant la FIT, heures d'insertion professionnelles, foyers de jeunes travailleurs FJT, équipements spécifiques...

3.2 – Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (SAT) 2022 / 2024

Autres critères :

- **Calendrier de réalisation** : ordre de service délivré uniquement **entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024**.
- **Financement de l'opération** : aucun autre financement régional au regard des politiques structurelles.
- Une seule demande par bailleur ou 60 logements maximum.

3.2 – Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (SAT) 2022 / 2024

Enveloppe régionale de 2 M€ :

- **6 500 € par logement BBC ou RE 2020** avec un caractère d'inclusion sociale et un OS respecté ;
- **+ 500 € de bonification par logement ÉCO MATÉRIAUX.**

Soit 7 000 € de subvention régionale / logement.

3.2 – Éléments de bilan PACTE Sambre Avesnois Thiérache 2 fin 2024

7 opérations accompagnées sur 2023 et 2024 :

Nature de l'opération :

- 5 en construction neuve ;
- 2 en réhabilitation thermique.

Inclusion sociale :

- 4 en mixité intergénérationnelle (béguinage, évolutivité, adaptabilité) ;
- 3 à caractère social et urbain (insertion professionnelle, formation intégrée au travail).

Périmètre : 6 dans le Nord (CAMVS et CC Sud Avesnois) et 1 dans l'Aisne (CCTSO).

3.2 – Éléments de bilan PACTE Sambre Avesnois Thiérache 2 fin 2024

Subventions accordées

→ 2023 : **1 040 000 €**

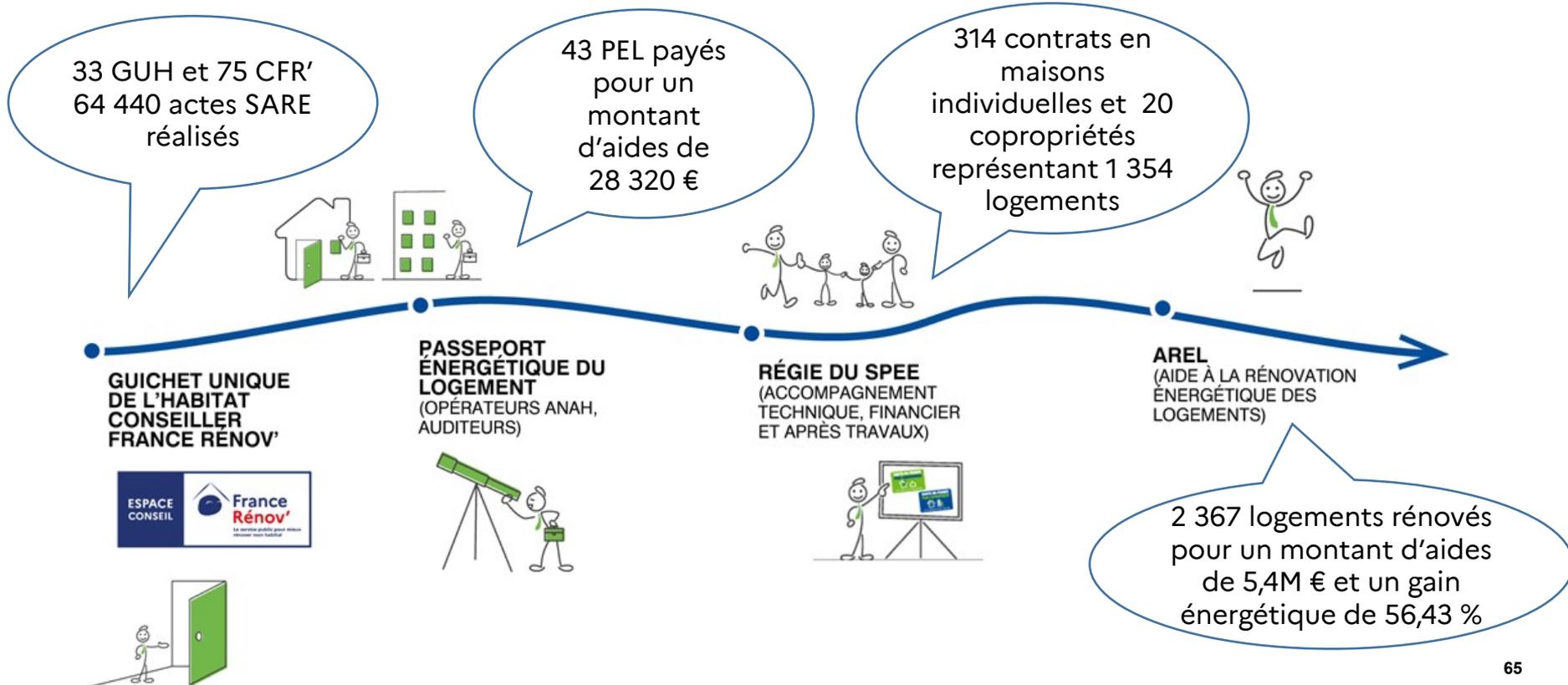
157 logements financés BBC Réno,
dont 72 en neufs et 85 en réhabilitation thermique
(39 avec bonification éco-matériaux).

→ 2024 : **962 500 €**

145 logements neufs financés en BBC Réno,
dont 40 avec une bonification éco-matériaux.

Enveloppe de 2 M€ surconsommée à 2 002 500 €, dont 23 % de subventions versées.

3.2 – Données 2024



3.3 – Parc public : FNAP – ERBM

Grégory LAURENT

Responsable du pôle habitat construction
(DREAL)

3.3 – Bilan 2024 des agréments LLS : données régionales

Niveau national : 85 311 agréments FNAP + 13 301 agréments ANRU = **98 612 LLS**

Niveau régional : 7 129 agréments FNAP + 1 424 agréments ANRU = **8 553 LLS (5^e région)**

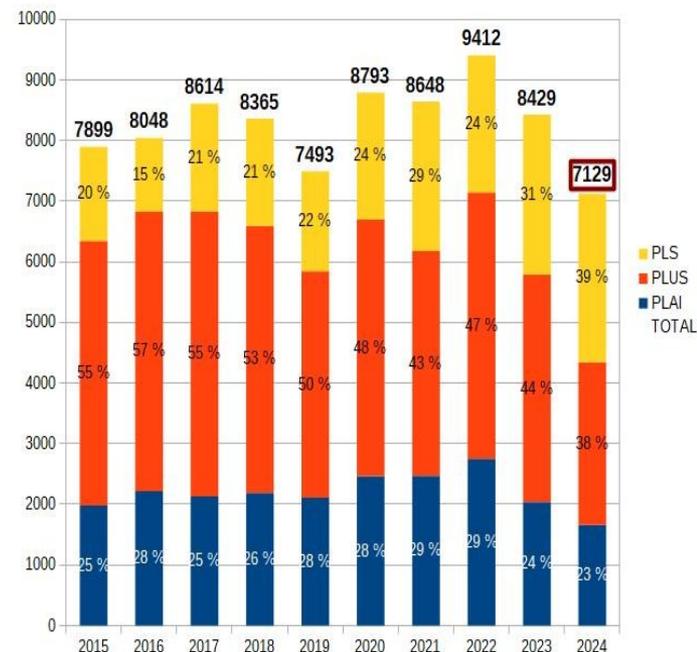
Dépt	PLAI			PLUS			PLS			TOTAL LLS		
	2023	2024	Evol.	2023	2024	Evol.	2023	2024	Evol.	2023	2024	Evol.
02	126	126	0 %	241	164	-32 %	372	124	-67 %	739	414	-44 %
59	995	961	-3 %	1582	1454	-8 %	976	1431	+47 %	3553	3846	+8 %
60	200	99	-51 %	375	156	-58 %	291	323	+11 %	866	578	-33 %
62	503	338	-33 %	1165	658	-44 %	808	522	-35 %	2476	1518	-39 %
80	215	140	-35 %	387	251	-35 %	193	382	+98 %	795	773	-3 %
HDF	2039	1664	-18 %	3750	2683	-28 %	2640	2782	+5 %	8429	7129	-15 %

- 2024 = le plus faible niveau de production sur 10 ans
- Baisse de 15 % de la production régionale entre 2023 et 2024 (-1 300 LLS)
- Diminution de la production dans 4 départements sur 5

Évolution pluriannuelle par produit :

- PLAII et PLUS : forte diminution en volume et en part
- PLS : légère augmentation en volume et forte augmentation en part (39%)

Evolution de la production LLS en région Hauts-de-France - Période 2015-2024



3.3 – Bilan 2024 des agréments LLS : données par territoire et par produits

Source : Export INFOSIAP 20/01/2025

		BILAN LLS 2024					EVOLUTION 2023-2024	
Département	Territoire de gestion	Agréments délivrés	Obj. CRHH plénier		Persp CRHH octobre		Agréments délivrés 2023	Evolution
			Nb	%	Nb	%		
AISNE	Gd Soissons Agglomération	96	115	83 %	94	102 %	231	-58 %
	CA Saint-Quentinois	157	207	76 %	226	69 %	106	+48 %
	HD Aisne	161	350	46 %	190	85 %	402	-60 %
02	SOUS-TOTAL AISNE	414	672	62 %	510	81 %	739	-44 %
NORD	CA Douaisis	112	357	31 %	321	35 %	337	-67 %
	CU Dunkerque	616	679	91 %	777	79 %	471	+31 %
	Métropole Européenne de Lille	1498	1256	119 %	1922	78 %	1005	+49 %
	CA Maubeuge Val de Sambre	201	309	65 %	221	91 %	316	-36 %
	CA Valenciennes Métropole	332	310	107 %	334	99 %	322	+3 %
	CA Porte du Hainaut	529	300	176 %	489	108 %	403	+31 %
59	SOUS-TOTAL NORD	3846	4026	96 %	4655	83 %	3553	+8 %
OISE	CA Région de Compiègne	75	103	73 %	51	147 %	31	+142 %
	HD Oise	503	818	61 %	650	77 %	835	-40 %
60	SOUS-TOTAL OISE	578	921	63 %	701	82 %	866	-33 %
PAS DE CALAIS	CU Arras	81	135	60 %	90	90 %	294	-72 %
	CA Béthune-Bruay	455	362	126 %	455	100 %	380	+20 %
	CA Boulonnais	115	256	45 %	228	50 %	152	-24 %
	CA Lens-Liévin	318	313	102 %	406	78 %	416	-24 %
	HD Pas de Calais	549	1273	43 %	729	75 %	1234	-56 %
62	SOUS-TOTAL PDC	1518	2339	65 %	1908	80 %	2476	-39 %
SOMME	CA Amiens Métropole	493	619	80 %	562	88 %	176	+180 %
	HD Somme	280	658	43 %	492	57 %	619	-55 %
80	SOUS-TOTAL SOMME	773	1277	61 %	1054	73 %	795	-3 %
REGION HAUTS-DE-FRANCE		7129	9235	77 %	8828	81 %	8429	-15 %

Répartition territoriale :

- 54 % sur le département du Nord
- Fortes différences : **8 territoires progressent** en 2024 et **11 sont en retrait** par rapport à 2023

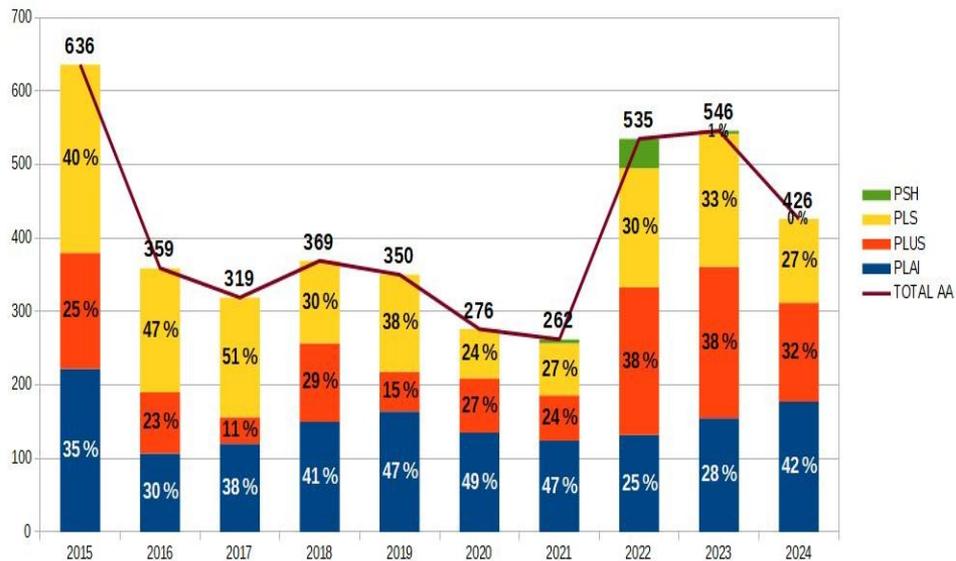
Répartition par produits principaux :

- **6 167 logements ordinaires** = 87 %
- **282 logements en structures** (résidences sociales / pensions de famille / résidences accueil)
- **588 PLS étudiants**, supérieurs à l'objectif FNAP (500)
- **170 PLAI adaptés** = + 45 % par rapport à 2023

PLAI adaptés – 2024		
	nb	part
En logements ordinaires	47	28 %
En PF/RS/RA	123	72 %
Total PLAI adaptés	170	100 %

3.3 – Bilan 2024 des agréments LLS : acquisition-amélioration

Acquisitions-Améliorations
Répartition par produit - Période 2015-2024



Production globale :

426 logements produits en acquisition-amélioration

- **177 PLAI** (42%)
- **135 PLUS** (32%)
- **114 PLS** (27%)

Volumes financiers dédiés au financement des AA :

- 2022 : **2,8 M€** soit **10 %** de l'enveloppe offre nouvelle
- 2023 : **7 M€** soit **24 %** de l'enveloppe offre nouvelle
- 2024 : **5,3 M€** soit **24 %** de l'enveloppe offre nouvelle

➔ **Maintien de la part consacrée aux AA entre 2023 et 2024 malgré une enveloppe offre nouvelle en forte baisse (- 23 %)**

3.3 – Programmation LLS 2025

En 2025, l'État entend afficher des ambition fortes en matière de renouvellement et de développement du parc locatif social dans la région des Hauts-de-France par :

- la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre des projets de renouvellement urbain (cf. objectif régional de l'ANRU de 2 458 RO hors site) ;
- le maintien dans la durée d'une ambition d'atteinte d'un haut niveau d'autorisation de logements locatifs sociaux (8 990 LLS FNAP).

3.3 – Programmation LLS 2025 / Offre nouvelle

Cadre national

- Objectifs FNAP : **7 090 LLS** (7 969 LLS en 2024 → - 11 %) :
 - **2 198 PLAI** ;
 - **2 765 PLUS** ;
 - **2 127 PLS**.
- Enveloppe offre nouvelle mobilisable : **24 065 281 € = baisse de 2,5 M€** par rapport à 2024.
- Sous enveloppes intégrées à l'offre nouvelle :
 - **recyclage foncier = 3 M€** (bonus national de 3 000 € / logement) ;
 - **pensions de famille et résidences sociales = 1,5 M€** (bonus de 3 245 € / logement) ;
 - **transformation de bureaux en logements = 918 254 €**.
- Orientation de la programmation vers les **petites typologies (T1 et T2)**.

3.3 – Programmation LLS 2025 / Offre nouvelle

Ambition régionale : autorisation de 8 990 LLS → répartition de 2 198 PLAI, 3 885 PLUS et 2 907 PLS.

Enveloppe offre nouvelle (hors AA) :

- Maintien des **forfaits PLAI de droit commun au même niveau que 2024** : 9 130 € / 6 452 € / 4 266 €.
- Financement des PSH au niveau des forfaits PLAI de droit commun.
- **Majoration des bonus pensions de famille / résidences sociales : 7 500 €** (contre 6 500 € en région en 2024 et 3 245 € au niveau national).
= enveloppe de 3,6 M€ soit 15 % de la dotation offre nouvelle.

Bonus Acquisitions-Améliorations :

- Poursuite de la dynamique de **soutien volontariste aux PLAI et PLUS financés en AA** :
 - **Superbonus = 16 000 € / logement.**
 - **Mégabonus = 20 000 € / logement** pour les **transformations de bureaux en logements.**
- Réserve disponible de **5,9 M€** soit **25 % de la dotation** offre nouvelle.
- Ambition d'autorisation de **500 logements.**

3.3 – Programmation LLS 2025 / Offre nouvelle

	PLAI	dont PF/RS/RA	PLUS	PLS	TOTAL	Dotation totale hors reliquats	En %
Aisne	128	0	256	129	513	657 468 €	6 %
Nord	746	205	1 615	1 475	3 836	5 987 510 €	43 %
Oise	271	72	373	384	1 028	2 657 402 €	11 %
Pas de Calais	805	189	1 186	763	2 754	5 156 698 €	31 %
Somme	248	20	455	156	859	1 459 825 €	9 %
TOTAL REPARTI	2 198	486	3 885	2 907	8 990	15 918 903 €	100 %
Reliquats délégués à mobiliser						2 200 709 €	
Réserve régionale AA (répartition ultérieure)						5 945 669 €	

3.3 – Programmation LLS 2025 / Autres dispositifs

PLAI Adaptés : Enveloppe de **2,2 M€ = - 33 %** par rapport à 2024 (baisse de 1 M€).

Malgré cette baisse, reconduction du dispositif permettant aux logements ordinaires et en structures d'être financés au même niveau :

- **augmentation** de la subvention en **logements ordinaires** : **16 480 € par logement** (+ 2 500 € par rapport à 2024) ;
- **augmentation** de la subvention en **logements structure** : **8 980 €** (+ 1 500 € par rapport à 2024, cumulable avec le bonus PF/RS de 7 500 €).

Programmation de **201 logements**.

Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale : Enveloppe de **297 500 €**

- répartis selon les besoins identifiés lors de l'élaboration du budget initial ;
- besoins supplémentaires à remonter en cours d'année.

Démolition : Enveloppe de **1,9 M€** pour un AAP régional – **459 démolitions** et subvention de **4 105 € / logement**.

3.3 – Parc social : Rénovation énergétique et changement de vecteur – Bilan 2024 et perspectives 2025

Rappel du contexte 2024

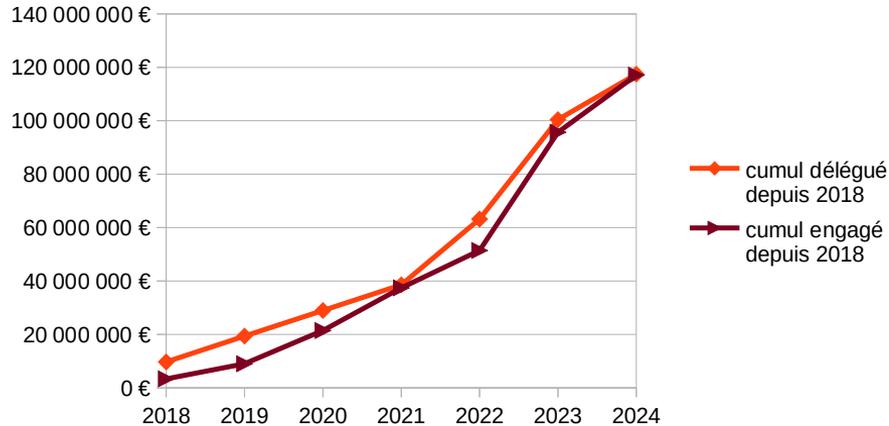
- Mise en place début 2024 d'un dispositif de soutien à la **rénovation énergétique du parc social** et aux travaux de **changement de vecteur de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire**.
- Enveloppe régionale de **51,6 M€** mise à disposition fin mai 2024 pour financer **5 625 rénovations**.
- 29 août : gel puis reprise intégrale des crédits non consommés.
 - ➔ **Bilan 2024 :**
 - **7,1 M€ d'AE consommées (963 logements financés)**.
 - **44,5 M€ d'AE reprises au niveau national**.
 - ➔ **Perspectives 2025 :**
 - Courrier ministériel du 10 octobre 2024 annonçant le report intégral sur 2025 des crédits gelés.
 - **Notification le 10 mars 2025 d'une dotation de 44,5 M€ (en AE) pour les Hauts-de-France destinés à financer les 4 662 rénovations restantes**.
 - **Répartition strictement identique à celle de 2024, déduction faite des 7,1 M€ engagés en 2024**.

3.3 – ERBM : bilan et perspectives PALULOS

La poursuite des crédits État PALULOS s'est concrétisée en 2024 et au-delà des engagements initiaux

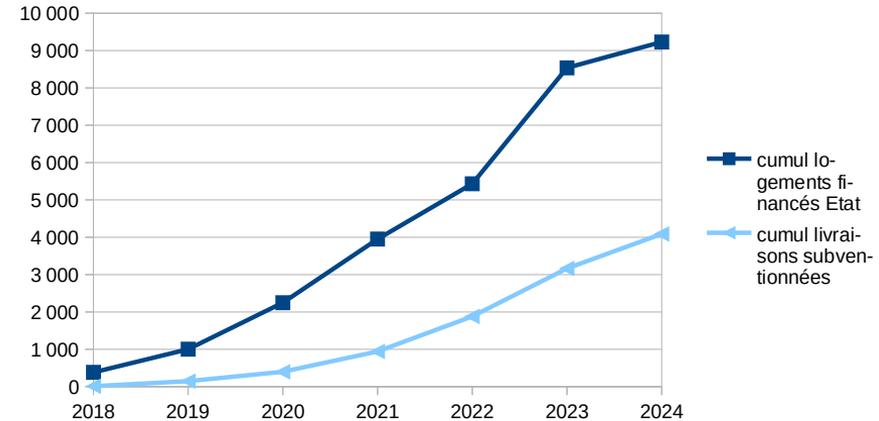
117,5 M€ PALULOS ERBM délégués depuis 2018 (+ 7 M€ FNAP – Relance)
9 227 logements financés dont 4 088 logements livrés depuis 2018 (Réha-BM)

Cumul AE délégués / engagés depuis 2018



€ PALULOS ERBM

Cumul logements financés / livrés depuis 2018



données SIA au 30/06/24 – M&C au 30/09/24

3.3 – ERBM : des crédits supplémentaires en 2025

8 M€ d'AE au titre de la PALULOS ERBM 2025 (PLF25)



Lancement d'opérations
complémentaires *

8 M€ à subdéléguer d'ici l'automne 2025

Liste opérations pressenties 2025 « accélération »

EPCI	Commune	Cité	UNESCO	Logements à réhabiliter
CALL	Noyelles-sous-Lens	Cité d'Anchin – Tranche 4	remarquable	36
CALL	Mazingarbe	Cité 2 – Tranche 2	remarquable	146
CALL	Méricourt	Cité 4/5 Sud	témoin	196
CAVM	Condé sur l'Escaut	Cité du Jard	témoin	119
TOTAL				497

* Liste prévisionnelle d'opérations sur la base des priorités EPCI et bailleurs (2024)

3.4 – Articulation programmation du logement locatif social et reconstitution de l'offre démolie ANRU 2025

Benoît ZELLER

Directeur opérationnel

3.4 – Contexte national et enjeux

- Principes de la reconstitution de l'offre (RO) en NPNRU :
 - Reconstitution ajustée aux besoins du territoire, 1 pour 1 en zone tendue.
 - Minimum de 60 % de PLAI.
 - Localisation hors site de renouvellement urbain, sauf exception justifiée.
 - Financement par le NPNRU hors DROM (financement LBU).
 - Responsabilité du porteur de projet (EPCI / EPT) au titre de l'engagement contractuel dans le NPNRU.

- Plan d'action RO 2024-2026 :
 - Facilitation des engagements pour des territoires reconnus en tension* : harmonisation du zonage et majoration des aides pour les PLAI hors site.
**Sur la région Hauts-de-France, seule la MEL est concernée*

- État de la programmation début 2025 :
 - 115 000 logements supprimés (106 200 LLS et 8 800 logements privés en recyclage).
 - **87 200 LLS validés en RO** (40 % PLUS – 60 % PLAI) dont 2 350 dans les DROM, à 84 % hors site des projets NPNRU.

- 70% des opérations NPNRU engagées, une accélération des projets ANRU sur les 2 prochaines années

- La date limite d'engagement est fixée à fin 2026 (dépôt dossier **juin 2026**), année avec élection municipale.

3.4 – Contexte national et enjeux

Précisions sur la programmation RO entre logements ordinaires et logements-foyers

La reconstitution de l'offre peut concerner d'autres produits que les logements familiaux.

- La RO vise à compenser l'offre supprimée dans le cadre des NPNRU et à répondre aux besoins en logements sociaux du territoire concerné en totale articulation avec les orientations du PLH. Elle cible donc en priorité des logements familiaux (principales cibles des opérations de démolition de logements locatifs sociaux et de recyclage de logements privés) mais peut aussi concerner d'autres types de produits dès lors qu'ils relèvent d'un besoin avéré du territoire et sont financés en PLAI-PLUS :
 - résidences sociales ;
 - foyers jeunes travailleurs ;
 - résidences jeunes actifs ;
 - logements à destination des séniors.

- En fonction des besoins du territoire, les logements étudiants ou les résidences sociales types maisons relais / pensions de famille peuvent également être financés.

Pour ceux de ces produits spécifiques qui ne ciblent pas les salariés, il sera demandé de reporter les droits de réservation dus à Action Logement sur d'autres opérations.

3.4 – Bilan national à fin 2024 et programmation de référence à 2026*

*Uniquement RO hors DROM, soit 84 850 logements → 37 200 LLS à engager

→ À fin 2024, **47 931 LLS ont été engagés** soit **56 % du total** :

- dont 41 137 hors site et 6 639 sur site ;
- 58,4 % en PLAI ;
- un objectif RO de 2024 atteint à 68 %.

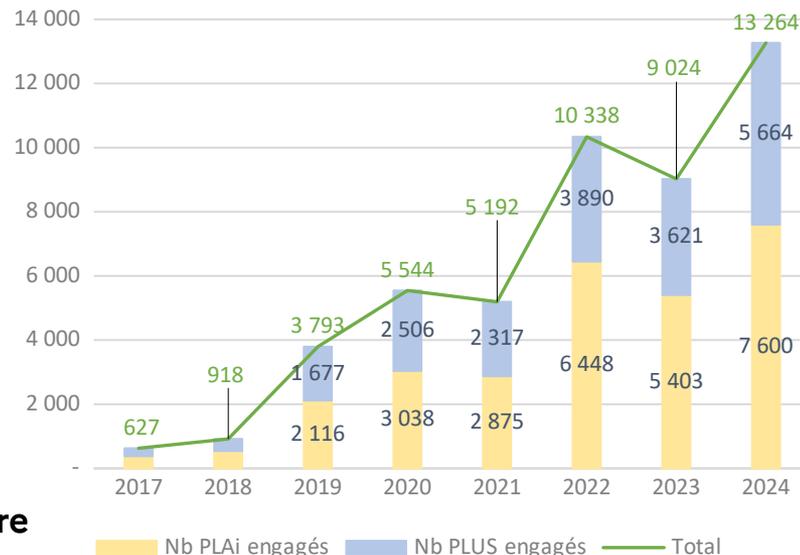
⇒ **Un doublement nécessaire en 2025 et 2026.**

→ Une programmation de référence 2025 -2026 partagée avec les DDT et qui sera fixée avec chaque EPCI / EPT porteur de projet à :

- RO hors site : **60 % en 2025**, 40 % en 2026 ;
- RO sur site : l'ensemble des opérations ayant atteint leur 1^{er} jalon opérationnel.

⇒ **Fort enjeu d'articulation entre la reconstitution de l'offre démolie et la production de droit commun.**

Suivi des réalisations annuelles



3.4 – Objectifs partagés Ministère du Logement – ANRU

- **Maintien de la priorisation de la reconstitution de l'offre ANRU sur les territoires** (notamment les grandes agglomérations) compte tenu des échéances du NPNRU et du reste à faire, en articulant au mieux les financements de l'Agence et ceux du FNAP.
- Ambition traduite dans la déclinaison régionale des objectifs nationaux du FNAP, à poursuivre dans la programmation infrarégionale par territoire de gestion compte-tenu des enjeux de chaque territoire.
- Mobiliser autour de cet objectif l'ensemble des acteurs de la chaîne du financement et de production du logement social et lever les freins éventuels.

Mise en œuvre

- **Échange en CRHH** sur les modalités de cette priorisation.
- Assurer **une bonne coordination des MMS** sur les territoires afin **d'éviter une concurrence des aides FNAP et ANRU**.
- Inciter les territoires de gestion à dialoguer avec les organismes HLM et leurs associations régionales sur la mise en œuvre de cette priorisation.

Suivi

- Les enquêtes perspectives et bottom-up initiées par la DHUP et le reporting info SIAP intègrent la RO.

3.4 – Objectifs 2025 pour la région Hauts-de-France : méthode

- Il s'agit d'un **objectif minimum** établi sur la base théorique de **60 % / 40%** (2025 / 2026) **de la RO restant à engager hors site**, ayant fait l'objet d'un dialogue appuyé avec la DREAL et les DDT.
 - La **RO « hors site »** est le **seul cas de concurrence avec droit commun**, contrairement au « sur site ».
 - Le « sur site » viendra en complément des engagements à réaliser.
 - Articulation avec le travail d'identification engagé avec le plan d'action RO.
 - **Rappel : 100% d'identification à l'adresse à l'été 2025.**

- La DREAL et les DDT peuvent :
 - **Augmenter cet objectif** au regard des « reste à engager » par site → c'est un **plancher**.
 - Le **compléter avec des objectifs sur site**, qui viendront s'ajouter aux résultats → cibler l'ensemble des opérations sur site allant atteindre leur 1^{er} jalon opérationnel.
 - **Ventiler cette répartition par territoire de gestion** en tenant compte du taux d'engagement de la RO, du taux d'identification de la RO et des volumes restant à faire de chaque territoire.

3.4 – Objectifs 2025 pour la région Hauts-de-France

- **Objectif minimum : 2 458 LLS** (conforme à 60 % de la RO restant à engager hors site) et pour la RO sur site, l'ensemble des opérations ayant atteint leur 1^{er} jalon opérationnel

Département	Programmation validée		Cumul engagements au 31/12/2024				Bilans 2022 - 2024			Reste à faire		Programmation de référence 2025 - 2026 HORS SITE		
	Total RO validés	Part PLAI	Total RO engagés	Taux d'engagement	Dont nombre de PLAI	Part PLAI	Total engagés 2022	Total engagés 2023	Total engagés 2024	Hors site	Sursite	Objectif d'engagement 2025	Part PLAI	Objectif d'engagement 2026
02 - Aisne	283	62,5%	170	60%	113	66%	-	100	58	55	55	33	61%	22
59 - Nord	7 050	60,4%	2 578	37%	1 411	55%	466	296	871	3 135	1 337	1 880	76%	1 255
60 - Oise	1 068	61,3%	693	67%	441	64%	313	198	158	352	23	216	57%	136
62 - Pas-de-Calais	839	56,3%	289	38%	137	47%	28	63	198	307	243	184	89%	123
80 - Somme	641	60,4%	317	49%	203	64%	39	19	139	242	82	145	76%	97
TOTAL Région Hauts-de-France	9 881	60,2%	4 047	41%	2 305	57%	846	676	1 424	4 091	1 740	2 458	75%	1 633

Nota bene :

Ces chiffres illustrent une pluralité de situations à prendre en compte en détail aux échelles infra régionales :

- à l'échelle des départements : volume de RO variant de 283 à 7 050 LLS ; taux d'engagement variant de 37 % à 67 % ;
- à l'échelle des EPCI : volume de RO variant de 18 à 4 138 LLS ; taux d'engagement variant de 21 % à 100 %.

Une augmentation très importante des engagements est nécessaire en 2025-2026 par rapport à 2022-2024.

Un fort rattrapage est à faire sur la proportion de PLAI (75 % du reste à faire).

3.5 – Action Logement

Louison VAESKEN

Directrice régionale adjointe en charge
des investissements et de la relation aux territoires



Bilan 2024 et orientations 2025



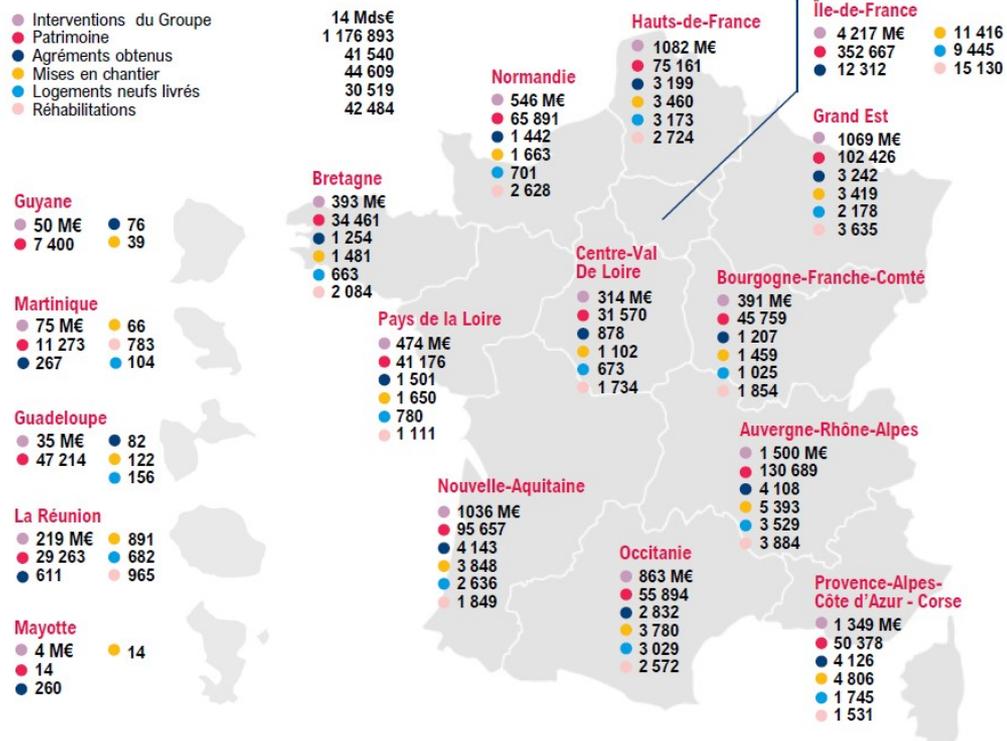
01

BILAN 2024



3.5 – Bilan 2024 : groupe AL

Les résultats 2024 du Groupe en un coup d'œil



Filiales immobilières - HdF 2024

Agréments obtenus	3 199
Mises en chantier	3 460
Logements neufs livrés	3 173
Réhabilitations	2 724
Accession sociale neuf	231

Bilan à fin 2024 - HdF

ONV	826 biens acquis
FTI	2 opérations
AFL – patrimoine total	1 803
AFL – logements engagés	252
AFL - Logements livrés	23
AFL - DIGNEO	112 logements
ENEAL	17 acquisitions

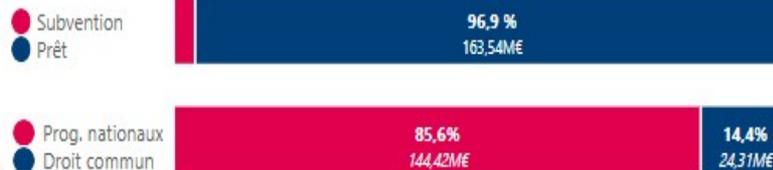
3.5 – Zoom ALS - Bilan des financements PM 2024 : chiffres-clés



Montant engagé

168.73M€

Répartition des engagements



6 157 droits de réservation négociés en 2024, dont :



- 5 734 DU (93 %), dont **963 DU sur les opérations neuves financées** (16 %)

- 423 DS (7 %), structures collectives et NPNRU essentiellement

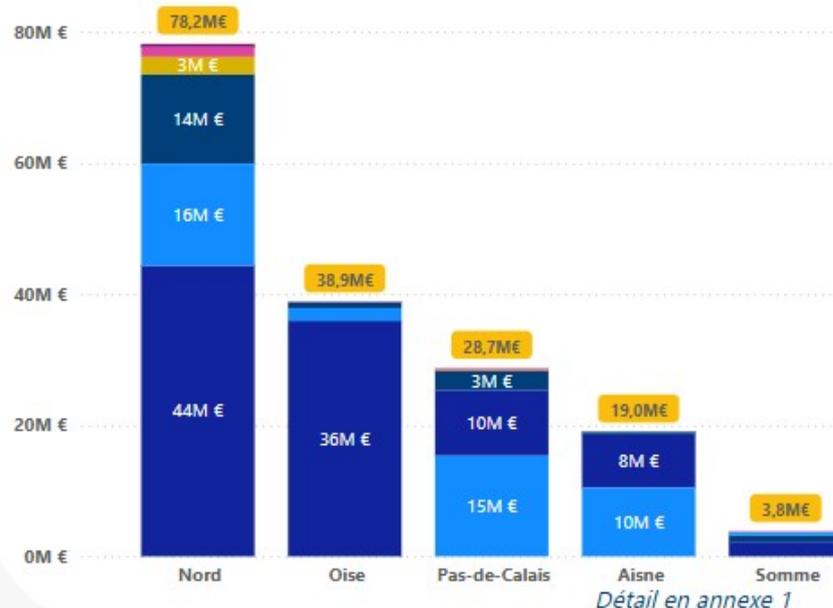


72 % des engagements vers des **opérations de production durable** (représentant **120,9 M€**)

3.5 – Zoom ALS : chiffres-clés 2024 par département

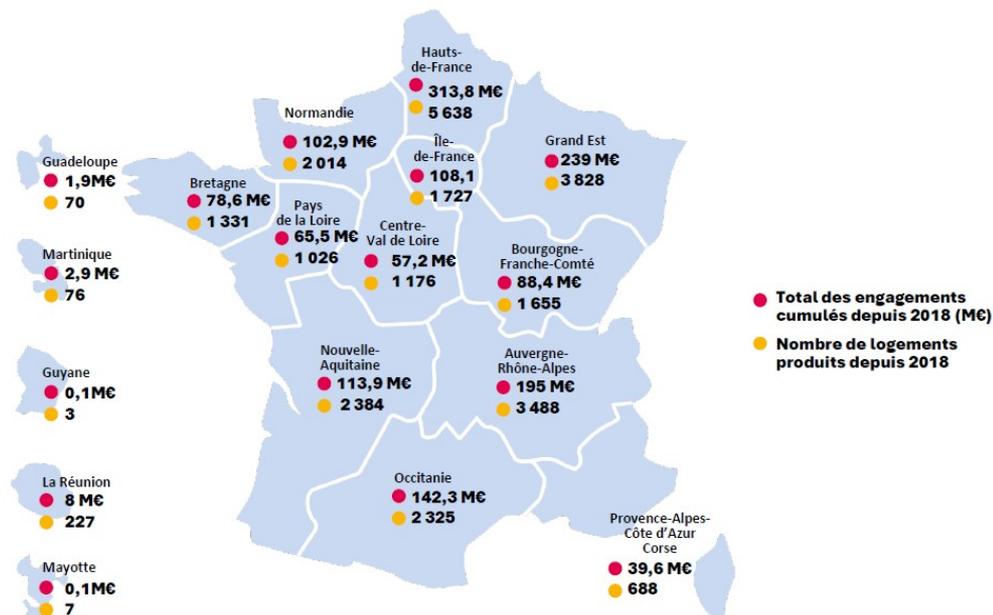
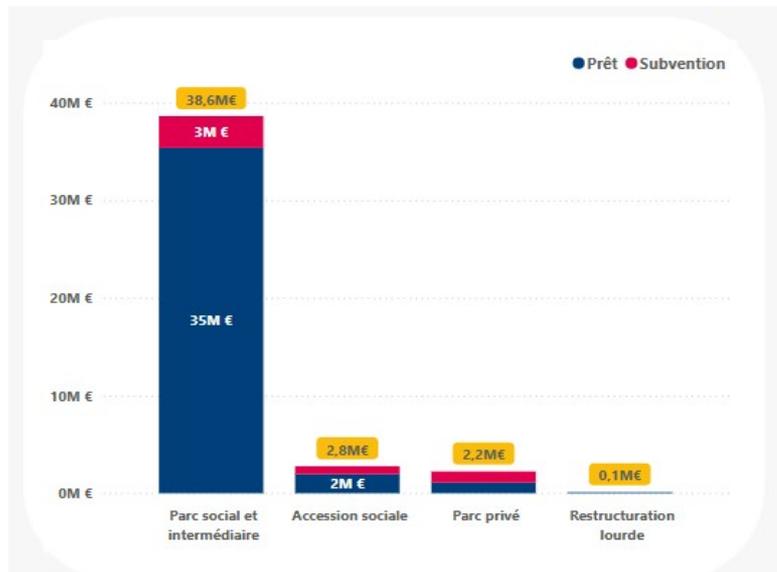


Dispositif sollicité ● ACV ● NPNRU ● OFS ● PLI ● PLS ● PLUS-PLAI ● SCO



3.5 – Zoom ALS Bilan des financements PM 2024 : focus ACV

- **43,7 M€ engagés**, soit 20 % des engagements nationaux, dont 12 % de subvention
- **56 opérations financées**, représentant **637 logements**
- **1 073 droits négociés**



02

PERSPECTIVES 2025



3.5 – ALS : perspectives 2025

Soutien de la production abordable et durable

- AMI droit commun
- AMI dotations fonds propres, titres participatifs et subventions
- AMI garantie LI
- Action cœur de ville : parc privé, parc social, accession sociales – nouvelle directrice
- Étude des opérations OFS
- Engagement des opérations NPNRU – priorité OS
- Innovation

3.5 – Action Logement

Plateforme AMI :

<https://ami.actionlogement.fr/>

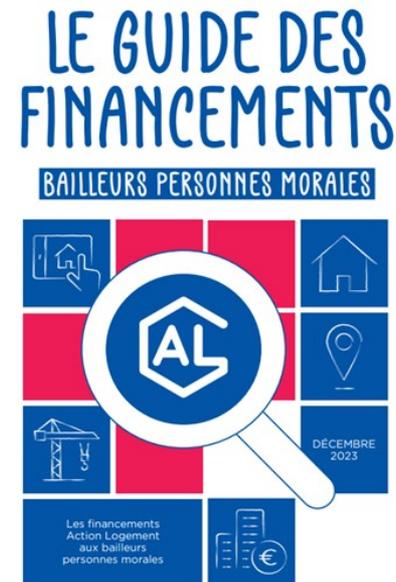
Directives AL :

<https://groupe.actionlogement.fr/nos-directives>

À venir :

Présentation détaillée au bureau CRHH

Organisation d'un webinaire dédié aux financements ALS





**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Région
Hauts-de-France**

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement 11 mars 2025